Mercredi, 11 avril 1849 — 1re année. — N° 27.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PARIS.	24 fr.	12 fr.	6 fr.
SEINE.	28 «	14 «	7 «
DÉPARTEMENTS . . .	32 «	16 «	8 «
ÉTRANGER	40 «	20 «	10 «

Tout ce qui concerne l'administration et les abonnements doit être adressé (*franco*) à l'administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES ANGLAISES.
Une à six fois dans un mois, 1 franc la ligne.
Six à neuf fois dans un mois, 75 centimes.
Dix fois dans un mois, 50 cent.
Réclames, 3 francs la ligne.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(*Ordre du jour de l'Assemblée nationaal du 23 mai 1848.*)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS LE 10 AVRIL 1849.

LA SOLIDARITÉ DES RÉACTIONNAIRES ET DES TRAITRES.

De tous les Italiens, ceux que la réaction déteste le plus, ce sont les Lombards, les Vénitiens et les Génois. On en connaît déjà la raison. C'est Venise, c'est Milan, c'est Gènes qui poussaient le pape, le roi de Piémont et les autres provinces alliés à l'Autriche à se déclarer contre l'Autriche.

C'étaient des sentinelles trop éveillées qui ne laissaient pas entrer des espions attendus au quartier-général. C'étaient des soldats trop braves qui avaient pris au sérieux un tournoi chevaleresque où les rois et les généraux ne devaient combattre qu'à armes courtoises. Les choses en sont venues à ce point que les auteurs d'armistice, Selasco-Chrzanowski, ces fuyards officiels, accusent de lâcheté les Lombards qui ont cependant vaincu l'armée autrichienne toutes les fois qu'ils l'ont combattue sans être guidés par les généraux et les diplomates piémontais; oui, ils les accusent de lâcheté.

Lâche Venise ! tu as osé t'emparer de l'arsenal, de la flotte autrichienne et de tout le matériel de la marine de l'empire! Tu as osé couper les communications de l'armée de Radetzki avec l'Autriche ! Tu as osé faire tout cela sans avoir un seul soldat piémontais et surtout sans posséder ce que les journaux réactionnaires appellent *un gouvernement régulier* !

Un homme qui n'était ni ministre ni bureaucrate, ni même un journaliste de renom, un certain Manin, à l'aide du peuple de Venise, a fait tout cela. Manin est un lâche aux yeux du ministère Barrot. Manin a compromis sa sécurite.

Les Milanais ont mérité le surnom de lâches pour avoir chassé Radetzki et toute son armée. Quant aux Génois, la lâcheté qu'ils ont commise en défiant en même temps l'Autriche et le Piémont est tout ce qu'il y a de plus opposé aux sentiments de force et de bravoure du ministère français. Aussi ne doivent-ils attendre de ce ministère que mépris et hostilité.

L'avenir le prouvera.

Quant aux événements qui se sont passés dans la dernière campagne, nous les éclaircirons par des documents officiels concernant le passé révolutionnaire de la Pologne. On y verra comment les réactionnaires et les traitres comprenaient et réalisaient depuis longtemps ces dogmes de solidarité que nous propageons dans l'intérêt de la révolution. Les mêmes hommes qui accusent maintenant les Lombards et les Génois ont traité de la même manière les révolutionnaires polonais. Ils s'acharnaient surtout contre ceux que la Pologne entière regardait comme les meilleurs patriotes et les plus vaillonts soldats. (Nous donnerons demain l'épisode militaire du général Chrzanowski d'après le mémoire du colonel Charles Rozicki.)

Dans notre correspondance particulière d'hier, des frontières de la Pologne, il a été question d'une messe célébrée à Dresde par l'abbé Terlecki en langue slavone. Notre correspondant y voit une innovation politique; il se trompe. L'abbé Terlecki est prètre du rite catholique-uni. L'Eglise orientale catholique-unie a toujours conservé le rituel slave. C'est cette Eglise qui a été surtout persécutée en Russie et en Pologne par le gouvernement russe.

Le citoyen Mazzini vient de reprendre à Rome le journal (l'*Italia del Popolo*) qu'il publiait à Milan l'année dernière. Nous avons sous les yeux son nouveau manifeste. « En recommençant, dit-il, la publication de » l'*Italie du Peuple*, il ne serait pas besoin de programme (nous pouvons le dire sans être taxé d'orgueil), car ce journal sera rédigé par les mêmes hommes qui le rédigeaient à Milan. Or, ces hommes n'ont point varié. »

C'est là, en effet, qu'est le principal mérite du citoyen Mazzini, et c'est aussi sa fidélité inébranlable au drapeau démocratique qui fait sa force et qui donne de l'autorité à sa parole. Au milieu des apostasies honteuses dont nous avons été témoins dans ces derniers temps, il est beau de voir un homme politique trouver bon, aujourd'hui qu'il est au pouvoir, ce qu'il trouvait bon, il y a 18 ans, lorsqu'il était dans l'exil. L'*Italia del Popolo* pourra rendre de grands services à la cause démocratique.

Nous engageons seulement son rédacteur en chef à se montrer sobre de théories, de paroles. C'est par l'action que l'Italie se relèvera, le journal de Mazzini doit surtout pousser à l'action.

Un article de la *Tribune des Peuples*, sous le titre de : ETAT DE LA QUESTION ORIENTALE, a été l'objet des réclamations de MM. Golesco et Voïnestro, membres de l'ancien gouvernement provisoire valaque. Cet article, tout favorable à leur cause, du reste, avait eu *le malheur* de laisser comprendre que messieurs les membres du susdit gouvernement ont usé de tous les moyens qui se trouvaient à leur portée pour faire triompher des idées qui sont l'objet des vives sollicitudes de tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre de l'émancipation européenne.

Cette susceptibilité qui, du reste, fait honneur à la délicatesse des membres du gouvernement provisoire valaque, nous parait s'être exagérée en cette occasion; d'abord, les faits par nous mentionnés n'ont rien d'absolument affirmatif, et, en admettant qu'ils fussent complétement exacts, nous ne voyons pas en quoi pourrait être répréhensible la conduite d'hommes qui, à prix d'argent, auraient délivré leur pays d'un ennemi dangereux. Nous ne pouvons rien voir là qui ne soit un témoignage du patriotisme aussi légitime qu'actif des hommes honorables avec qui nous avons l'occasion d'être en rapport; nous croyons, d'ailleurs, devoir à ce sujet leur rappeler que, dans le temps, Pierre-le-Grand, enveloppé à Prut par les troupes du grand-visir, ne dut sa liberté qu'aux diamants de sa femme, qui furent acceptés en présent par le général ennemi.

Quelle que soit la manière de voir à ce sujet de MM. les membres du gouvernement valaque, à qui, d'ailleurs, leur position fait peut-être un devoir d'une dénégation formelle, et quelle que puisse être à ce sujet notre conviction intime, nous ne nous empressons pas moins de prendre acte de la réclamation qu'ils ont eu hâte de nous adresser.

Il y a des journaux qui osent prétendre que l'armée hongroise est conduite par des intrigants polonais et que ce sont eux qui entretiennent l'agitation en Hongrie. — Nous sommes heureux de pouvoir les confondre par un témoignage impartial et nous reproduisons quelques lignes d'un article du *Spectateur de Londres*, un des journaux hebdomadaires les plus sérieux et les plus estimés.

Cet article a été écrit en réponse à la lettre d'un correspondant qui prétendait que si dans l'armée hongroise il y a des nobles, ce sont des cadets de famille ou bien des gentilshommes pauvres ou ruinés. Voici ce que répond la rédaction du *Spectateur* :

« La famille de Karolgi est une des plus riches de la Hongrie. — Le comte Etienne, l'aîné des frères, et considéré comme chef de la famille, est avec Dembinski. — Le comte Casimir Batthyany, qui a partagé également avec son frère aîné d'immenses domaines, commande une division de l'armée hongroise.

» Si le chef de la branche d'Ikervar des Batthyany, le comte Louis, ci-devant ministre constitutionnel, n'est pas avec l'armée, ce n'est pas sa faute mais bien celle de Windisgraetz qui l'a jeté en prison. Le chef de la famille de Haller, le comte François, est à Debreczin. Des trois comtes Andrassy, qui se sont partagé également un des plus riches patrimoines de la Hongrie, l'un, le comte Alada, est aide-de-camp de Bem ; l'autre, le comte Jules, est major dans l'armée. De la famille de Zichy, nous nommerons seulement le comte Emmanuel, frère de la princesse de Metternich, les comtes Léopold et Paul, et nous demanderons si ce sont là des cadets de famille! Le fils du riche comte Esterhazy de Dotis ne peut guère être appelé un gentillâtre, et le comte Michel Esterhazy, membre de la commission pour la défense nationale, quoique peu riche, est cependant le chef de la branche transylvanienne de cette maison.

» Parmi les Telcki, le comte Ladislas, frère du ci-devant gouverneur de la Transylvanie, est à Paris, chargé des pleins pouvoirs de Kossuth, dans l'intérêt de la cause nationale; il vient d'y publier une brochure à l'appui de cette cause. Parmi les Bethlen il n'y en a pas de riches; mais le comte Grégoire, bien connu dans les cercles aristocratiques do Vienne, sert sous les ordres de Bem, ainsi que le riche comte Bauffy. Le chef de l'ancienne et illustre famille de Perengi, le baron Sigmond, l'ornement de la cour supérieure de justice, *tabula septemviralis*, est aussi à Debreczin en qualité de membre du comité pour la défense nationale. »

C'est avec bonheur que nous reproduisons ces lignes qui prouvent par le témoignage impartial d'Anglais qu'il y a encore en Europe des pays où la richesse et une descendance illustre ne sont point des obstacles à l'amour de la patrie et de la liberté, et où ces deux avantages sont loin d'être considérés comme menant nécessairement au culte du despotisme et à l'adoration du joug étranger.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui dans sa partie officielle un arrêté du président de la République pour le remboursement prescrit par la loi du 28 décembre 1848, concernant la différence entre la taxe nouvelle et la taxe perçue sur les sels qui se trouvaient dans le commerce à la date du 1er janvier 1849.

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE.

L'organisation judiciaire.

Il serait absurde de contester que parmi les questions intérieures, l'une des plus graves est celle qui touche à l'organisation judiciaire. Les hommes changent, les événements les plus imprévus et pourtant les plus logiques se suivent, les vieilles doctrines s'écroulent et de nouveaux principes à leur place surgissent ; mais il s'agit de savoir si une institution telle que la magistrature doit se modifier d'après la transformation générale des idées, ou bien s'il vaut mieux, pour la société, qu'elle reste fixe, intacte comme dernière expression, à cet égard, de la raison humaine. Notre opinion à ce sujet est toute faite : nous croyons à l'inamovibilité dans l'humanité, mais nous l'adoptons seulement pour les principes; nous sommes pleinement convaincus que les grandes bases de la liberté et de justice doivent, dans l'ordre social, rester inébranlables ; nous combattons même de toutes nos forces pour leur complète réalisation, mais nous sommes bien loin d'accorder le même culte aux institutions qui, à notre sens, ne sont bonnes qu'en tant qu'elles répondent aux besoins, aux exigences, à la nature même de l'époque.

Sous ce rapport, les opinions sont en général bien tranchées, ou plutôt il n'y en a qu'une seule, à savoir que toute régénération ou transformation radicale de la société demande impérieusement des institutions nouvelles, conformes à la nouvelle direction de l'humanité. Voilà un argument généralement accepté; au fond, la différence existe seulement dans l'appréciation du génie de l'époque, dans l'opportunité, selon certains esprits, plus ou moins grande, d'appliquer à l'État des réformes politiques ou sociales. Les uns, croyant que l'humanité se trouve bien comme elle est (car eux, de leur côté, sont complétement *satisfaits* de leur sort), et que les révolutions ne sont que des émeutes fortuites et victorieuses par suite d'une imprudence du pouvoir, reculent d'horreur devant tout mouvement. Saisis de frayeur à l'idée d'un avenir auquel ils ne sont pas préparés, ils voudraient pétrifier l'État actuel et aimeraient mieux se rejeter dans les abîmes du passé que de faire un seul pas en avant.

C'est la réaction.

Les autres, lutteurs hardis, le cœur rempli d'espoir, de dévoûment et d'amour pour leurs semblables, profondément convaincus de la décrépitude des formes actuelles, s'élancent courageusement vers l'avenir qui, en tout cas, leur paraît meilleur que le présent; ils enlèvent la graine de l'épi mûr du passé, mais ils en brûlent la paille et poussent au mouvement ou plutôt se laissent entraîner au cours naturel du progrès.

C'est la Révolution.

Il existe encore un parti qui use ses forces à marier continuellement la vie avec la mort, qui fait deux pas en avant et deux en arrière, qui a peur du passé, qui tremble devant l'avenir et qui, dans l'état normal

---

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 11 AVRIL 1849.

LA PRINCESSE DE BABYLONE (1).

MÉMOIRES DE THÉRÈSE AMIRA ASMAR,

Fille de l'émir Abdallah.

Traduit de l'arabe sur la dernière édition de Londres.

CHAPITRE VII.

(*Suite.*)

— Il est donc vrai, misérable fourbe, s'écria le sheick, que par un ignoble artifice, en te cachant sous les vêtements sacrés de la pauvreté et de la misère, tu es parvenu à me voler ma cavale, que j'estimais plus que tous les trésors du monde ! Ta lâcheté est accomplie, que la volonté de Dieu soit faite ! Mais j'ai une demande à te faire. Ne parle à personne du vol que tu viens de commettre. Tu tiens la cavale et tu la garderas avec soin ; mais, je t'en conjure, ne dis à personne de quelle manière tu t'en es emparé.

Le misérable chef ne comprenant pas le sens de la demande, s'écria :

— Pourquoi demandes-tu avec tant d'ardeur que je ne parle de ceci à personne ?

— Parce que répondit Rajal-el-Hamed, si tu le fais, il n'y aura plus de charité parmi les hommes : les pauvres mourront de faim, les malades seront délaissés, et personne ne voudra les secourir ; car qui voudra recevoir dans son sein le serpent qui veut boire le sang de sa vie ?

Le rusé Faris-el-Ranta fut touché par le remords; il se repentit de sa mauvaise action, descendit de sa selle et embrassa le bon sheick. Il lui aida à monter et lui adressa ses adieux en lui disant :

— Ta bouche vient de parler comme un oracle de sagesse, ô vertueux sheick; tu as détourné mon âme de sa folie. Il n'y a qu'un moment que j'étais ton ennemi ; maintenant je deviens ton ami le plus fidèle. Prends ta cavale ; que les bénédictions du ciel pleuvent sur toi ! que tes années soient aussi nombreuses que les grains de sable dans le désert !

Après cette histoire, j'entendis une chanson sur un air très vif et très gai, dans laquelle les Turcs sont tournés en ridicule, à cause de la préférence qu'ils accordent aux pâles Géorgiennes. Voici les premières lignes que j'ai recueillies d'après mes souvenirs. La mélodie est parfois très vive et très courte.

CHANT BÉDOUIN.

(TRADUIT DE L'ARABE.)

La fille du désert, à la noire prunelle,
Auprès du Bédouin, dort comme un chien fidèle ;
Et ses yeux dont l'éclat ressemble au diamant,
Brillent comme l'étoile, orgueil du firmament.
Adore ton pacha, pâle Géorgienne,
La fille du désert a les cheveux d'ébène.
La Géorgienne vit dans de tristes prisons ;
Elle ne voit jamais ni soleil, ni saisons.
La femme du désert, libre comme son maître,
Peut toujours admirer ce que l'œil doit connaître.
La Géorgienne est triste ; une vive gaité
Des filles de la tente anime la beauté !
Les pachas sont des fous... le Bédouin seul est sage.
Sa compagne du tigre a su braver la rage.

Le chanteur fut remplacé par un second narrateur qui, à son tour, céda la place à un troisième; ils racontaient ainsi, les uns après les autres, leurs combats avec les tribus rivales, tandis que d'autres faisaient dresser nos chevaux en nous parlant de hideux serpents, d'une grosseur énorme. Arrivait la onzième heure, et alors la compagnie se séparait ; chacun allait se coucher, les membres de la famille du sheick et ses hôtes dans leurs appartements, et le reste dans les diverses parties du camp.

Pendant tout le temps que duraient ces amusements, on ne disait pas un mot, on n'exprimait pas un sentiment qui pût le moins du monde blesser même les narrateurs les plus ennuyeux. Je me retirais comme les autres dans mon appartement.

Peu de temps après mon arrivée au camp de la tribu des Dryaahs, au lieu de quitter l'oreiller avec un cœur troublé, la tête fatiguée, l'imagination troublée, la langue desséchée, les yeux rouges de larmes, je me levai de très bonne heure, le cœur content, l'esprit tranquille, pour jouir de la brise matinale. Apres avoir fait mes prières, je sortais, j'allais me promener sur les bords de l'Euphrate, le long desquels je continuais ma course, jusqu'au moment où le soleil, s'élevant au-dessus de l'horizon sans être voilé par le plus petit nuage, couvrant tout le camp de ses rayons étincelans, rendait le lit du fleuve rapide, qui coulait à mes pieds, aussi visible que s'il n'y avait eu aucune substance entre lui et mes yeux, car l'eau était aussi claire que le cristal le plus pur.

L'air retentissait du bêlement des troupeaux et des chants de mille oiseaux qui faisaient entendre des hymnes de reconnaissance, à la gloire du créateur. Le camp qui m'avait d'abord paru triste comme un tombeau, me charmait par l'aspect animé des personnes qui se préparaient aux travaux ou aux plaisirs de la journée. Mon cœur était ému, mon âme pleine de reconnaissance : Involontairement je m'écriai avec le Psalmiste : « O seigneur, vos œuvres sont magnifiques ; vous avez tout fait avec sagesse ; la terre est couverte de vos richesses. »

Après une délicieuse promenade de deux heures, je rentrais dans mon appartement particulier, dans la tente du sheick.

Je ne fus pas longtemps à concevoir une haute opinion de sa femme, aussi bien que de sa mère, dont je devins bientôt l'amie intime. En effet, l'impression que produisirent sur moi les deux Bédouins fut des plus favorables. Quoique basanées, elles étaient belles de figure, leur taille était svelte et élancée comme une branche de palmier, sans le secours artificiel des corsets; leurs mains et leurs pieds, petits et délicats, témoignaient de la pureté de leur origine, comme on reconnait les coursiers de prix à la vitesse de leur course. La taille des femmes du pays est à peu près de cinq pieds six pouces; leur chevelure est noire comme le plumage du corbeau et divisée sur le haut de la tête; une partie tombe sur leurs épaules en tresses innombrables; l'autre est coupée à la longueur de deux pouces et relevée sur le front.

L'ornement à la mode des Bédouines pour le nez est un large anneau d'or attaché à la cloison qui sépare les narines, au lieu que le *kharanfel*, ou ornement du nez porté par les femmes d'Assyrie, est retenu par un trou fait à la narine droite, et consiste en une pièce d'or ronde, avec un petit diamant au milieu. Cette mode barbare de se défigurer est d'autant plus blâmable, que les dames dont je parle ont presque toutes un nez grec, suivant une ligne perpendiculaire avec le front, et cette difformité choque le bon sens, qui peut-être supporterait de semblables ornements à l'extrémité du nez court et retroussé des femmes de l'Orient, où ils sont probablement mis en usage pour retenir la lèvre supérieure, tendant toujours à s'élever.

Leurs bouches sont en général petites, et leurs dents d'une blancheur éclatante. Elles ont l'horrible habitude de se teindre la peau avec du jus d'indigo, et se barriolent le visage des dessins les plus bizarres. Elles tracent une ligne bleue perpendiculaire au milieu de la lèvre inférieure, des ronds au milieu du menton et du front, et des fleurs sur chaque joue. Sur le dos de chaque main, chose extraordinaire, elles tracent une croix, et sur chaque doigt une ligne bleue, de la troisième phalange jusqu'à l'ongle.

Leur habillement consiste ordinairement en une chemise de toile bleue, tombant des épaules jusqu'aux pieds. Les femmes, les maîtresses et les parentes des sheicks portent une chemise en soie rouge. Elles ont pour coiffure une écharpe roulée en forme de turban, dont les deux bouts se rattachent à la ceinture, et le *mashallah*, ou voile fait de laine de Perse brodée en or ; ce voile, chez les femmes de distinction, retombe sur les épaules. Elles portent aussi des bottes jaunes, qui montent jusqu'aux genoux et ressemblent à celles des cavaliers européens.

Leurs qualités morales ne le cèdent en rien à leurs perfections physiques, et je dois avouer qu'après avoir admiré le noble caractère des Bédouins, je suis tenté de donner la priorité à leurs femmes. Leur courage, leur patience égalent et surpassent souvent celui des hommes. Elles témoignent la plus généreuse sympathie aux personnes de leur sexe qui ont besoin de leurs bons offices, sans faire distinction de religion ni de croyance, et je puis en rendre témoi-

(1) Voir les numéros des 27, 28, 30, 31 mars, 1er, 3, 5, 6 et 10 avril.

de la société, malheureusement presque toujours au pouvoir, incapable d'achever comme de guérir, se laisse broyer entre les deux extrêmes et fait cruellement expier à l'humanité son ineptie et ses hésitations.

C'est le juste-milieu qui nous gouverne aujourd'hui; monarchiste sous la République, opposant sous la monarchie, maître souverain du présent, démenti par le passé et repoussé par l'avenir.

A chaque discussion importante, tous ces partis apparaissent avec leurs opinions respectives et, fidèles aux éléments qui entrent dans leur composition, déposent à la tribune leurs divers avis, en dehors desquels, selon eux, il n'y a point de salut. Pour les auditeurs, il suffit de voir de quel côté s'avance l'orateur pour être sûr de la qualité de la solution qu'il va proposer.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, à propos de l'organisation judiciaire, l'ex-pair Montalembert est descendu du sommet de la droite pour appuyer l'inamovibilité de la magistrature. L'honorable orateur n'a pas démenti notre attente à son égard. Il a commencé par brûler force encens à l'adresse de MM. les magistrats passés et présents; il a protesté très énergiquement de son impartialité, preuve du contraire, autrement il n'y aurait pas mis tant d'importance; enfin, après avoir décoché quelques sarcasmes à la République et déclaré la société en danger grâce à d'audacieux novateurs, il est arrivé à cette conclusion, que, pour soustraire la magistrature aux influences politiques et lui faire remplir son sacerdoce dans toute sa pureté, il fallait se garder religieusement de toute réorganisation judiciaire.

Nous comprenons l'inamovibilité prêchée par M. de Montalembert; ce principe n'a que trop de charme pour lui et pour son parti, et nous sommes convaincus que, si ces messieurs entrevoyaient pour eux quelques chances de succès, ils nous feraient entendre bien des discours pareils à celui d'aujourd'hui, non-seulement en faveur de l'inamovibilité des magistrats, mais aussi en faveur de celle des descendants de saint Louis, du pouvoir temporel du pape, des Jésuites, des castes et de leurs priviléges, voire même, faute de mieux, des préfets monarchiques, ainsi que l'entend, à propos de ces derniers, M. le ministre de l'intérieur.

M. de Montalembert, à l'appui de ses arguments, a cité quelques passages des discours de MM. Royer-Collard et Pasquier, prononcés dans les premiers temps de la Restauration. On lui a fait observer que c'est justement ce dernier qui, après Waterloo, a destitué une masse de magistrats soupçonnés de bonapartisme, mais l'honorable orateur a fort adroitement répondu qu'il citait les paroles et non les actes de M. le duc Pasquier.

M. Crémieux, dans un discours empreint de l'habileté du légiste, a réfuté l'argumentation de son prédécesseur. Il a victorieusement prouvé que l'inamovibilité historique de la magistrature, dont parlait M. de Montalembert, provenait de l'inique institution de la vente des charges, que la politique avait dans les derniers temps envahi les tribunaux, qu'en laissant la magistrature intacte on établissait dans l'État un pouvoir antérieur aux Constitutions, inattaquable, fixe, momifié et indifférent même aux révolutions.

En mettant de côté l'atteinte que M. de Montalembert portait par son amendement à l'art. 114 de la Constitution, il faut avouer que M. Crémieux a eu beau jeu contre son adversaire; en effet, il ne lui était pas difficile de prouver que la Révolution de Février, en fait de destitutions pour cause d'opinions politiques, n'a pas atteint le centième du chiffre que nous ont laissé les annales de la Restauration et les souvenirs des saturnales royalistes de MM. Pasquier et Decazes.

Interpellé par M. Baze sur ses velléités d'établir la régence le 24 Février, M. Crémieux a été moins heureux; il a raconté quelques détails assez curieux, sans doute, mais sans avoir pu gagner complétement sa cause.

Le discours de M. Jules Favre a décidé du vote de l'Assemblée. L'éloquent orateur a tâché de persuader à ses collègues qu'il serait imprudent de vouloir ébranler le vieil édifice tant que la place et les matériaux pour un nouveau n'étaient pas encore préparés.

De cette manière, sans conteste, l'Assemblée en confiant un pouvoir illimité à M. Barrot, changerait le personnel et non les principes; elle ouvrirait un vaste champ aux délations qui lui arriveraient sur chaque juge et sur chaque tribunal; mais, d'un autre côté, si vous êtes une assemblée constituante, profitez donc de votre pouvoir, élaborez une loi et ne dites pas que, ne pouvant faire tout, vous aimez mieux ne rien faire.

Grâce à la dialectique juste-milieu de M. Jules Favre, l'amendement de M. de Montalembert a passé à une majorité de quelques voix, à la grande surprise de son auteur.

A demain les interpellations du citoyen Ledru-Rollin sur la question de l'intervention de la police dans les réunions électorales. C'est dire que nous nous préparons à entendre une argumentation irréfutable, n'en déplaise à M. Rébillot!

COMITÉS ET COMMISSIONS.

On a distribué aujourd'hui aux représentants du Peuple le rapport de M. Goutay, fait au nom de la commission du budget, pour fixer les dépenses du ministère des finances pendant l'exercice de 1849. Le gouvernement a demandé pour cette année et pour ce ministère la somme de 709,912,193 fr., c'est-à-dire 34,107,976 fr. moins que l'exercice de l'année précédente. La commission, suivant la voie économique qu'elle s'est imposée, a cru pouvoir réduire certaines dépenses et limiter le crédit à 703,929,102 f. 25 c. La réduction totale serait donc de 5,982,994 fr. 75 cent.

Les chapitres principalement frappés de réduction sont :

Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile de Charles X.	133,000 fr.
Frais de trésorerie.	500,000
Traitement et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances, bonifications, taxations et remises.	500,000
Remises aux percepteurs, frais de distribution de premier avertissement; frais judiciaires et secours,	500,000
Personnel ensemble.	506,280
Matériel.	807,214 75
Dépenses diverses.	36,500
Dégrèvements et non-valeurs relatifs à l'impôt sur les revenus mobiliers.	3,000,000

—

Le comité des finances a entendu aujourd'hui la lecture du rapport de M. Sauvaire-Barthélemy, sur l'ouverture du crédit demandé pour les affaires de la Plata. Ce rapport conclut à l'adoption du crédit proposé, en indiquant que tout subside pour Montevidéo doit cesser à dater du mois de juillet prochain. Après une discussion entre MM. Delaporte, Grellet, Gouin et Barthélemy, le rapport a été adopté.

M. David (du Gers) a ensuite donné lecture au comité des finances d'un rapport sur le paquebot à vapeur faisant le service postal dans la Méditerranée. Ce rapport a été adopté comme le précédent.

—

La commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à proroger jusqu'au 1er août 1849 les dispositions de l'article 1er du décret relatif au cautionnement des journaux et écrits périodiques, a tenu sa première séance aujourd'hui à 11 heures. MM. Pascal Duprat, Emmanuel Arago, Dupont de Bussac, Favart, Latrade, ont développé leurs idées dans cette grave question. A la suite de cette discussion, M. Menaud a été nommé président et M. Dupont de Bussac secrétaire de la commission.

—

M. Tourret a été nommé président et M. Turck secrétaire de la commission chargée d'examiner le projet d'un crédit extraordinaire de 500,000 francs destiné à subvenir aux premières dépenses d'hygiène publique pendant la période du choléra asiatique.

DU RECRUTEMENT MILITAIRE.

Le général Lamoricière vient de présenter un projet de loi sur la nouvelle organisation de la force publique. Malgré la compétence de l'honorable général en pareille matière, nous nous permettrons de faire remarquer que le projet de loi, libéral en apparence, l'est fort peu au fond et qu'il ne fait que pallier quelques abus pour en confirmer d autres.

Cette apparence libérale, le projet ne la doit qu'à deux choses : à la manière dont il est rédigé et à cette phrase sonore : le remplacement militaire est aboli. Mais voici venir le corollaire ou plutôt le palliatif: il sera remplacé par une exonération de la part de l'Etat, c'est-à-dire, le remplacement n'existera plus au profit des agents d'affaires, mais rien ne sera changé dans la répartition de l'impôt du sang, le riche seul pourra *s'exonérer*, et le pauvre ne profitera pas d'une loi faite uniquement à son intention. C'est très-commode de se payer de mots, mais c'est peu profitable à la cause de la liberté. Exonération ou remplacement, nous y tenons très-peu; seulement le premier mot aurait l'avantage de remplir les coffres de l'Etat au détriment des agents d'affaires qui en général méritent très-peu qu'on s'intéresse à leur sort. Voilà le seul vernis libéral dont on a enduit le projet de loi, il est assez transparent du reste.

De l'explication qui précède il ressort encore clairement que les abus reconnus dans le système actuel ne peuvent être supprimés. En effet, le principal grief qu'on ait contre le système, c'est d'être exclusivement favorable à la bourgeoisie. Mais le nouveau projet est-il plus favorable au peuple? L'ouvrier aura-t-il plus de facilité à s'exempter du service militaire parce que la somme qu'il devra verser sera pour l'Etat au lieu d'être pour les trafiquants? En supposant même que le prix de cette exonération soit si bas qu'il permette à beaucoup plus de monde d'en profiter, la loi pècherait encore parcequ'elle ne serait pas applicable à tout. Ce serait seulement s'exposer à voir diminuer considérablement le nombre de nos soldats, et s'interdire la faculté d'augmenter l'effectif quand le besoin s'en ferait sentir.

Ce n'est pas avec des primes qu'on pourra porter les jeunes gens à s'engager, on n'arrivera à ce résultat qu'en républicanisant l'armée. Donnez à un soldat une mission glorieuse, ne les faites pas croupir dans des villes de garnison où l'oisiveté énerve son courage; entrez franchement dans la voie libérale, envoyez vos troupes pour soutenir les principes républicains, vous aurez plus de soldats que vous n'en aurez besoin. Surtout que rien ne rabaisse le soldat à ses yeux. Mais rien de cela dans une prime, cette prime ne sera jamais que le prix du sang, elle ne servira qu'à rabaisser les sentiments généreux.

Si l'armée n'est pas réorganisée sur un pied entièrement neuf, toutes les lois qu'on pourra faire sur l'ancienne organisation n'auront point de consistance parce qu'elles pécheront par la base. C'est bien laisser subsister les anciens abus que de ne pas les supprimer, donc inutile de faire une loi nouvelle.

Il y a de plus encore cet autre inconvénient, qu'une loi nouvelle, sanctionnant d'anciens abus, leur donne une force plus grande. C'est alors déclarer qu'on ne peut se passer du sort, et admettre le hasard comme le plus juste instrument des lois humaines... C'est imposer pour défenseurs à l'Etat des hommes qui peuvent n'avoir point le goût ni la volonté de l'être, c'est s'exposer à priver des familles de leurs plus indispensables soutiens, tandis qu'un choix éclairé remédierait à ces abus. La liberté individuelle serait respectée, la loi serait équitable. Ce nouveau projet de loi, au contraire, en confirmant ces abus, laisse à la richesse une supériorité morale sur la pauvreté et détruit l'égalité.

Après cet exposé, l'Assemblée doit-elle perdre un temps précieux pour essayer de faire quelque chose de libéral sur des bases aussi vicieuses? Non, ce projet est à refaire, et si l'Assemblée comprend bien son devoir, elle n'hésitera pas un instant

Il est des bases sur lesquelles on peut élever quelque chose de solide. Nos législateurs les connaissent bien, mais ils ne veulent pas s'en servir, et font semblant de les ignorer. Nous prendrons la peine de les leur rappeler.

On lit dans le *Moniteur universel* :

« Le corps des sergents de ville vient d'être réorganisé, et depuis hier, jour de Pâques, il a REPRIS (!!) son service.

» Le costume, sauf une légère modification dans le chapeau, est conforme à *l'ancien*. »

Nous avouons que nous aurions mieux aimé un autre présent de Pâques. L'ancien costume des sergents de ville et les sergents de ville eux-mêmes sont aussi peu populaires que les anciens municipaux. Si M. le préfet de police avait de justes reproches à faire au corps des gardiens de Paris, il pouvait en changer le personnel sans reprendre l'uniforme royaliste qui rappelle des souvenirs odieux. Les formes sont beaucoup, et la plus grande faute qu'un gouvernement puisse faire, c'est d'exciter le Peuple sans profit pour lui.

On parlait aujourd'hui, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, d'un projet de congrès qui ne laisse pas que d'avoir sa signification dans le temps d'abaissement matériel où nous vivons. Les affaires d'Italie, disait-on, vont provoquer la réunion d'un congrès européen à Vérone. Là, non seulement la question italienne serait traitée, mais encore les autres questions de politique extérieure qui troublent tant le sommeil de nos réacteurs. Les bases de toutes les négociations *seraient les traités de* **1815***!*

Le comte de Montemolin a été arrêté par les autorités françaises au moment où il se disposait à entrer en Espagne. Cette arrestation a causé un grand émoi dans le ministère. Ordre a été immédiatement donné de rendre le prisonnier à la liberté.

Que la France ne soit pas le gendarme de l'Espagne, nous le comprenons; mais pourquoi le ministère remplit-il ces fonctions pour le compte de l'Autriche? Pourquoi rend-il à la liberté le chef de la légitimité en Espagne, tandis qu'il refuse des passeports, qu'il emprisonne même les patriotes des diverses nations qui veulent défendre la cause de l'indépendance en Italie?

Voici en quels termes le *Journal des Pyrénées-Orientales*, du 6 avril, annonce l'arrestation du comte de Montemolin.

« Les préposés des douanes de Saint-Laurent-de-Cerdans ont arrêté, dans la nuit du 4, quatre étrangers qui ont été conduits à la préfecture dans la matinée du 5.

» Là, le comte de Montémolin a été reconnu parmi les personnes arrêtées. Il a été provisoirement déposé à la citadelle avec ses trois compagnons.

» Un hasard assez singulier a contribué à faire établir l'identité du comte de Montemolin, lorsqu'il a été conduit à la préfecture, après avoir été arrêté à la frontière comme simple officier carliste.

» Il a été reconnu par le secrétaire de M. le préfet qui avait suivi, en même temps que lui, les cours de physique au collége de Bourges, quand le prince était interné dans cette ville.

» La dénégation n'était plus possible après cette reconnaissance, et le prince n'y a pas persisté.

L'ex-roi Charles Albert arrivant de Toulon est passé par Tarbes le 1er avril et est arrivé à Bayonne d'où il est parti le lendemain à midi. Il s'est dirigé sur Saint-Sébastien, où il attendra un bâtiment à vapeur qui le conduira à Lisbonne. On dit qu'il fixera sa résidence soit dans un monastère près la capitale du Portugal, soit dans l'île de Madère. Il s'agit pour Charles-Albert seulement de trouver une habitation convenable pour sa santé, c'est du moins le seul motif qu'on lui prête.

La cour d'assises de la Seine ne cesse de frapper de peines exagérées les journaux qui sont traduits à sa barre. Aujourd'hui le gérant de la *Révolution démocratique et sociale* a été condamné à *trois ans de prison* et 10,000 francs d'amende. Le gérant du *Peuple* a été également condamné, mais par défaut, à *cinq ans* de prison et 6,000 francs d'amende.

Est-ce en montrant une sévérité aussi exorbitante que l'on pense consolider le pouvoir ? Nous croyons, nous, qu'on n'agirait pas autrement si on voulait obtenir un résultat contraire.

L'administration du Cirque des Champs-Elysées a donné hier une pièce intitulée : l'*Angleterre, l'Ecosse* et l'*Irlande*. Les Anglais récemment arrivés à Paris y assistaient en foule; c'est même en leur honneur que la représentation a été donnée.

Dans la pièce, John-Bull, en marin, montre le caractère anglais sous le seul type où il n'est pas ridicule. L'Ecosse paraît sous les traits et dans le costume de Wallace; elle excite justement l'admiration. Vient enfin l'infortunée Irlande. Ivresse, désordre, pauvreté, voilà les caractères distincts que la pièce attribue aux Irlandais.

On se demande pourquoi cette représentation, pourquoi déverser ainsi l'insulte et le mépris sur une nation qui aime autant la France que les Anglais la détestent. Es-ce pour plaire à MM. les Anglais, pour qu'ils emportent un bon souvenir de notre patrie qu'on leur a offert l'occasion d'insulter, comme ils l'ont fait hier, avec un *cynisme révoltant*, une nation si malheureuse par le crime de l'Angleterre? Est-ce bien à la France à offrir de tels spectacles; est-ce surtout à un théâtre qui s'intitule *national*, à leur donner asile ?

REVUE DE LA PRESSE.

JOURNAUX DE PARIS.

Le *Peuple* nous annonce aujourd'hui son huitième et son neuvième procès. Il déclare qu'il ne se présentera plus devant la justice et qu'après avoir été condamné par défaut il se réserve d'attaquer les jugements par les procédés ordinaires.

La *Réforme* publie un article intitulé : *Les écus sont royalistes*. Nous citons quelques extraits de cet article:

« *Les écus sont royalistes*, c'est-à-dire la démocratie n'a rien à attendre de cette coalition d'exploitants que la République vient troubler dans leur égoïste calcul;

» *Les écus sont royalistes*,—c'est-à-dire, *chacun pour soi, chacun chez soi*, nargue de l'alliance des Peuples, de la démocratie universelle et du sentiment national; honneur à Radetzki, après Blücher et Wellington!

» On le voit de trop, *les écus sont royalistes;* la démocratie, nous le répétons, n'a rien à attendre de tous ces hommes coalisés plus que jamais contre les intérêts, contre l'existence du grand nombre. »

La *Vraie République*, en parlant des *journaux comme il faut*, dit que leur mission spéciale est de préconiser le capital, et que tous les systèmes depuis 1830 n'ont tendu qu'à ce but.

« C'est là le grand mystère de l'économie politique des malthusiens : *La formation des capitaux*. Propriétaires, banquiers et politiques sont occupés à la formation des capitaux. Si vous contestez l'utilité des parasites qui vivent aux dépens des travailleurs, on vous répondra : ils forment des capitaux. Louis-Philippe gravait sur ses médailles : « Tu m'enrichis, je t'honore ! » — M. Guizot disait aux électeurs: « Enrichissez-vous. » — M. Thiers leur dit en d'autres ter-

---

gnage d'après ma propre expérience. Leur conduite m'a inspiré, pour ces bonnes filles du désert, des sentiments de reconnaissance que le temps ne pourra jamais effacer.

Ma qualité de chrétienne ne m'exposa jamais à la moindre insulte ; pour ne pas blesser leur susceptibilité, j'évitais avec soin de me livrer publiquement à mes pratiques religieuses. Les Dryaahs adorent un seul Dieu qui, disent-ils, fit tous les hommes frères et leur commanda de se secourir mutuellement.

Un mollah vint un jour visiter la tribu dans le but de convertir les Arabes au *Kebleh* et de répandre dans la nuit de leurs âmes la lumière de l'Islam. Sa tête vénérable était entourée d'un ruban vert, livrée des descendants du prophète; pour montrer qu'il faisait peu de cas de la pompe et des splendeurs de la terre, il entra dans le camp monté sur un âne. Mais le cœur des infidèles était dur comme la pierre ; le turban rouge et l'âne ne produisirent aucun effet. Le mollah n'eût pas plus tôt commencé sa prédication qu'on entendit de grands éclats de rire et des cris de mécontentement. Sans se laisser intimider, il exposa l'objet réel de sa mission, qui n'était autre chose qu'une croisade (si je puis m'exprimer ainsi) contre les chrétiens qu'il déclarait indignes d'habiter avec les chiens des vrais croyants.

« Chassez, s'écria-t-il dans l'ardeur de son zèle, chassez » les impurs kafirs; ne souffrez pas qu'ils mangent plus » longtemps le sel de votre hospitalité, qu'ils reposent leurs » membres infidèles sur les tapis de votre charité. Chas- » sez-les de votre tente, si vous voulez préserver vos en- » fants de l'illégitimité, vos femmes de la souillure.

A peine eut-il terminé cette violente exhortation, que l'Assemblée saisit le mollah déconcerté, lui arracha des poils de la barbe, en signe de dérision, coupa ce vénérable insigne, et le fit entrer dans le camp pour l'exposer aux risées de tout le monde, et le faire servir d'exemple aux mollahs qui pourraient avoir après lui la folle idée de propager la foi du prophète parmi les Arabes endurcis des bords de l'Euphrate.

Les yeux des Bédouines sont grands, noirs et d'un éclat extraordinaire qui se trouve adouci par leurs longs et épais sourcils, et dont elles augmentent l'effet en se teignant les paupières avec de la poudre d'indigo mêlée d'autres substances. Ce mélange est applé *Kahal* en langue arabe; on l'applique avec un poinçon attaché à un petit sac de peau. Elles commencent par mouiller le poinçon, le plongent ensuite dans le petit sac, et tracent sous la paupière des dessins qui adoucissent beaucoup l'effet de leurs cils longs et noirs.

Je crois aussi que cette mode a pour but d'empêcher les maux d'yeux; je ne doute pas que cette crainte soit la plus forte recommandation pour les dames bédouines, qui certainement sont influencées par l'idée innée chez toutes les filles d'Eve que les yeux augmentent leurs charmes et leur beauté. Cet usage remonte, je le suppose, à la plus haute antiquité; car le sheick me donna à deviner l'énigme suivante, qui, selon la tradition, fut proposée par la reine de Saba au roi Salomon, lorsqu'elle vint pour entendre des paroles de sagesse de ses lèvres inspirées.

« Il y avait un puits qui, au lieu d'eau, était rempli de pierres; un homme vint pour y puiser de l'eau; il laissa tomber son seau, le fit remonter, et emporta des pierres dont l'eau s'était remplie, et qui avaient bu toute l'eau.

Je penchai la tête, et pendant quelques instants je cherchai à découvrir ce que cela signifiait; mais, désespérant de deviner l'énigme, je demandai trois heures de temps, que le sheick m'accorda. Je tourmentai ma pauvre cervelle, je fis d'inutiles efforts pour deviner, et je fus forcée d'avouer mon impuissance.

» Accorde-moi, grand sheick, m'écriai-je, accorde-moi jusqu'à demain matin, et le nœud de l'énigme sera délié.

» Le sheick riait aux éclats; il m'accorda le nouveau délai que je demandais. Je rentrai dans mon appartement où je me livrai à de profondes réflexions. L'aile du sommeil n'effleura pas mes paupières. A la première lueur du jour, je me levai, le cœur plein de joie; j'abordai le sheick et je lui dis :

« Ta servante a délié le nœud, ô sheick!

» Le puit de rois est le *jizdana*.

» Le seau est le *mil*.

» Les pierres dont il est rempli sont les grains dont on se sert pour fabriquer le *kahal*.

» Et l'eau absorbée par ces pierres est le liquide cristal qui grille dans l'œil de la beauté.»

— *Y a sabhan Allah!* Dieu soit loué, s'écria le sheick.

— *Je nabki nabbia*. Vous êtes sorcière. Quel est celui d'entre nos pères qui aurait pu deviner cela ! »

L'aversion que les Bédouins ont pour les livres est aussi grande que leur antipathie pour toutes les pratiques religieuses. Aussi j'évitais de montrer ma petite collection, et je ne lisais que dans des momens où je me trouvais seule. Cependant, un jour que j'étais absorbée par la lecture d'un livre favori intitulé la *Balance du temps*, recueil plein de principes de morale, je fus surprise par la femme du sheick qui entra subitement. et je n'eus pas le temps de cacher le volume. Mon hôtesse ne put céder à un mouvement de curiosité; elle me témoigna le désir de connaître ce qui était contenu dans le livre que je lisais. Craignant que le contenu ne lui déplût, je répondis :

« Rien, madame, ou du moins, rien qui puisse vous intéresser le moins du monde. »

Mais mon hôtesse était femme par excellence, sous le rapport de la curiosité; elle ne se montra nullement satisfaite de ma réponse. Plus je devenais mystérieuse, plus sa curiosité augmentait. Ne pouvant plus résister à ses instances importunes, je tournai plusieurs feuillets de mon livre, pour chercher quelque histoire susceptible de l'amuser et de l'intéresser. Évitant les sujets de haute morale, qui eussent été sans attrait pour elle, je choisis l'histoire suivante :

« Un homme errant dans le désert était poursuivi par un monstre hideux qui n'avait qu'une corne forte et pointue comme la défense d'un éléphant ; elle sortait du milieu de son front. Par la rapidité de sa course que la frayeur et la terreur avaient rendue presque surnaturelle, le fugitif devança longtemps le terrible animal qui voulait le dévorer. Il se retourna pour s'assurer si son effroyable ennemi le poursuivait toujours ; il vit l'objet de sa frayeur à la même distance qu'auparavant. Tous ses efforts pour l'éviter avaient été inutiles. Le *samiri* répandait vainement sur le désert son haleine embrasée, notre coureur, ainsi traqué, n'y faisait pas attention, car la mort le regardait face à face,

» Ses forces commencèrent à l'abandonner. Il ne lui était plus permis de douter de sa cruelle destinée. La gueule du monstre s'ouvrait déjà, armé d'énormes, mâchoires, pour mettre en pièces la malheureuse victime ! ses yeux brillaient comme deux fournaises, lorsque le voyageur arriva près d'un fossé dans lequel il se laissa tomber plus mort que vif; sur un des bords de ce fossé s'élevait un grand arbre ; l'animal furieux n'eut pas plus tôt aperçu le pauvre fugitif couché dans le fossé qu'il s'y précipita en poussant un rugissement terrible. Mais le voyageur avait aperçu l'arbre, et lorsqu'il vit le monstre prêt à sauter, puisant de nouvelles forces dans le désepoir, il grimpa sur le tronc, jusqu'à ce qu'il fut hors de la portée de son ennemi.

« Son cœur fut enivré de joie, et il remercia Dieu de sa délivrance miraculeuse, car il était comme un homme arraché aux mâchoires de la mort. S'étant remis peu à peu de sa terreur, il eut le loisir de regarder autour de lui. La joie qui avait succédé si rapidement aux larmes, fut, hélas! bientôt suivie de craintes d'une autre nature. En effet, il venait d'échapper à la gueule du monstre qui avait voulu le dévorer, mais comment pouvait-il supporter une vie conservée miraculeusement? De quelque côté qu'il tournât ses regards, il voyait son ennemi dans les yeux rouges étincelant au fond du fossé.

» Regardant plus loin autour de lui, il aperçut deux énormes rats, l'un blanc et l'autre noir, occupés à ronger l'arbre sur lequel il avait trouvé un asile, tandis que, d'un autre côté, il fut effrayé à la vue de quatre énormes serpents qui se tenaient droits sur leurs queues, attendant la chute de l'arbre. Derrière eux était un horrible dragon de la taille d'un éléphant, qui semblait aussi attendre pour le dévorer.

ANDRÉ CALAY.

(*La suite prochainement.*)

mes : Formez des capitaux, c'est-à-dire accumulez le produit du travail des autres hommes, afin de pouvoir les tenir ensuite dans votre dépendance, en ne leur distribuant de capital et de propriété que *moins qu'il ne leur en faut.* »

Le *National*, à la fin d'un article sur le traitement de 50,000 fr. qu'on vient de retrancher au général Changarnier, émet les réflexions suivantes :

« A ce propos nous demanderons pourquoi il n'est plus question de conférer le commandement des grades nationales de la Seine par l'élection. A une époque, où la situation politique était bien autrement grave qu'aujourd'hui, les feuilles qui s'inspiraient et s'inspirent encore auprès des hommes d'État qui dirigent maintenant le gouvernement demandaient à grands cris, au nom du suffrage universel, que les légions de la Seine ne fussent pas déshéritées du droit de choisir leur commandant en chef, comme elles choisissent leurs autres officiers. Qu'est devenue cette généreuse indignation qu'elles manifestaient au nom de leurs patrons? N'était-ce donc qu'une feinte, un ignoble moyen de miner l'autorité et la popularité du citoyen qui payait de son sang le triomphe de l'ordre et de la République dans les funestes journées de juin? »

Le *Temps* apprécie ainsi la force de l'Autriche :

« Les derniers événements de l'Italie trouvent en France trois classes d'appréciateurs.

» Les uns y voient tout simplement un temps d'arrêt de la démocratie, une des épreuves que la Providence lui destine avant son triomphe définitif, et leur tristesse est pleine de dédain pour des vainqueurs d'un jour, pleine de confiance dans l'issue du grand combat que l'esprit moderne livre, en ce moment, d'un bout de l'Europe à l'autre, à l'esprit du passé.

» Ceux-ci se réjouissent des revers de la liberté, et s'imaginent que l'absolutisme va reconquérir successivement son ancienne puissance.

» Ceux-là enfin, bien intentionnés, mais timides, tremblent de voir se réaliser ce que les royalistes appellent de tous leurs vœux. »

La *Révolution démocratique et sociale* s'occupe des entraves mises à la liberté de la presse; nous citons les lignes suivantes :

« Comme aux plus mauvais jours de la monarchie, les condamnations pleuvent sur les journaux démocratiques. Messieurs les gens du roi, devenus aujourd'hui les magistrats de la République honnête et modérée, prononcent avec une rigueur qui ne se ralentit point les peines les plus excessives contre les démocrates les plus purs; ils poursuivent impitoyablement les hommes dont la foi politique refuse de se prêter au culte officiel et à la religion d'État. »

La *Presse* fait son apologie; elle rappelle ses services passés, et se prévaut presque de ceux qu'elle pourra rendre :

« Est-il un journal qui ait plus souvent et plus fortement que la *Presse* insisté sur la nécessité d'une grande réforme administrative?

» Ramener le gouvernement qui s'égare, et rassurer la société qui s'effraie : — telle est la double tâche que nous nous efforçons de remplir; nous faisons de notre mieux; ce n'est pas de notre faute si nous ne pouvons y apporter plus de force et plus de talent; nous n'y épargnons pas le dévouement. »

JOURNAUX DES DÉPARTEMENTS.

La *Sentinelle populaire* de la Loire publie un article remarquable intitulé : *Résurrection.* Nous remarquons entre autres les pensées suivantes.

« Oui, la résurrection de 89 et la résurrection de 1848 se lient et s'enchaînent. Nous avons continué l'ouvrage de nos pères. Dépositaires de leurs pensées, héritiers de leurs travaux, nous devons remplir le mandat qu'ils nous ont laissé.

» Il semble qu'en ce moment l'humanité sommeille dans le suaire de la mort. Illusions trompeuses! Le magnétisme que fait peser sur nous une réaction vaniteuse et sans courage n'est qu'un triste nuage qui se dissipera au premier rayon de soleil. Le progrès le plus sûr est bien celui qu'amènent l'étude, la réflexion et l'expérience. »

Le *Républicain* de Lot-et-Garonne dénonce les menées des réactionnaires, et les moyens employés par eux pour nuire au parti démocratique :

« L'approche des élections excite chez nos modérés un redoublement de rage contre les républicains. Leurs injures dépassent tout ce que l'on avait vu d'eux, tout ce qu'on pouvait en espérer. Un de leurs organes, aussitôt copié par ses confrères, disait l'autre jour que Lacénaire est le vrai fondateur de la République sociale. Les républicains n'en veulent qu'au bien d'autrui. »

L'Echo de la frontière, journal réactionnaire de Valenciennes, s'exprime ainsi :

« Avant de nous demander si la société française sera République, Empire ou monarchie, sachons d'abord si elle restera société civilisée. Il y a une chose qui est au-dessus des partis, au-dessus des formes de gouvernement, au-dessus des Constitutions, c'est la patrie. Ne songeons qu'à elle, à elle seule, car, avant tout, il faut qu'elle soit sauvée. »

ITALIE.

Le journal démocratique de Gênes, IL PENSIERO ITALIANO, cesse de paraître. Il succombe sous les efforts de la réaction. Son directeur nous envoie une lettre de Turin que nous empressons de publier. Nous sommes sensibles à l'attention dont nous sommes l'objet de la part d'un des plus courageux défenseurs de l'indépendance italienne.

TURIN.—Dans l'espace d'une semaine les choses ici ont bien changé! Il n'y a pas longtemps la cour, le gouvernement, le ministère, le sénat criaient guerre à l'étranger, mort à l'Autrichien! Aujourd'hui on le presse tendrement dans ses bras, on est ami, on est bras dessus bras dessous.

Vous allez voir Radetzki rabaisser beaucoup de ses prétentions, adoucir les conditions qu'il avait écrites avec son épée de vainqueur.

Des demi-révélations m'ont mis sur la voie de ces mystérieux arcanes; j'ai pu suivre le fil conducteur dans le labyrinthe de ces intrigues ministérielles. Je sais enfin pourquoi l'Autriche, la Russie et le Piémont vont être en bonne amitié.

L'alliance offensive et défensive de l'Autriche et de la Russie n'est plus un mystère. On en a vu le texte à Paris. Depuis longtemps on s'en doutait; et vous-même, dans le *Pensiero italiano*, vous avez annoncé que l'alliance austro-russe serait scellée par le mariage du jeune empereur François-Joseph I[er] avec la grande-duchesse Anne, nièce de l'empereur Nicolas.

Mais la Russie a vu par le hasard des circonstances lui arriver plus d'affaires sur les bras qu'elle ne le croyait il y a trois mois.

Au Nord la guerre pour le Schleswig-Holstein à laquelle elle prend un très-vif intérêt, car le Danemarck doit lui venir un jour, et le Sund est une des clefs de sa prison.

L'Allemagne a affecté des allures constitutionnelles. Elle s'est brouillée avec l'Autriche, elle s'est tournée vers la Prusse. La Russie pourrait être forcée de faire la guerre aux Prussiens.

Plus au Midi, la Hongrie donne aussi de l'occupation et du souci à la Russie.

Enfin, les affaires de Valachie et de Moldavie sont encore un brandon de discorde; il faudra faire la guerre à Constantinople.

Les deux guerres que Nicolas tient le plus à mener à bonne fin, ce sont celles du Schelswig-Holstein et celle de Turquie, parce qu'il s'agit là de prendre les deux clefs de sa prison. Les détroits du Sund et du Bosphore sont ces clefs-là.

Dans cette complication d'affaires, l'alliance austro-russe aurait bien voulu se débarrasser de la guerre d'Italie et applanir les affaires.

Le Janus diplomatique du Septentrion, ce Janus qui a un visage autrichien et un visage moscovite, enfin le Janus Schwartzemberg-Nesselrode a vu qu'il y avait possibilité de s'entendre avec Charles-Albert.

La Savoie remue et parle de séparation; elle s'en cache si peu que ses députés le disent haut et ferme à la tribune du palais Carignan.

Le comté de Nice parle aussi par ses journaux de séparation; Nice est française de langage, de souvenir, de géographie.

La Ligurie nourrit un esprit démocratique qui l'entraîne malgré elle vers les affaires de l'Italie centrale.

Le Janus Schwartzemberg-Nesselrode a entrepris de soumettre ses observations à Charles-Albert. On voulait lui dire qu'en raffermissant le principe monarchique dans l'Italie du Nord par la consolidation de la conquête autrichienne, il pourrait retenir en faisceau tous ces Etats prêts à se disjoindre; que conséquemment le voisinage de l'Autriche à Milan consoliderait son trône, et qu'en définitive, pour le contenter, on lui donnerait les duchés.

L'affaire n'était pas facile, mais elle était faisable. Le courrier partit d'Olmütz avec ces instructions; mais, à son arrivée chez Radetzki, les choses avaient bien changé!

Le feld-maréchal était vainqueur à Novara. Il avait dicté des conditions. D'ailleurs Charles-Albert, au cœur patriote et élevé, avait abdiqué; ce n'était plus avec lui que l'on allait avoir affaire.

On s'est entendu facilement.

Radetzki avait des affidés, des amis, des compères dans la Casa-Viale; c'est dans la Casa-Viale que l'on a choisi les ministres. Vous savez que les Pinelli, les de Launay, les de Margherita et autres *codinissimi* tiennent le timon des affaires.

Voici donc où l'on en est. L'Autriche se radoucira beaucoup envers le Piémont. Elle n'exigera pas tout ce qu'elle exigeait; peut-être même, si le nouveau roi a l'air d'entrer de bonne foi dans ces arrangements, enfin si l'on peut compter sur lui, on n'exigera pas la place forte d'Alexandrie.

L'abbé Gioberti sera chargé de mettre à exécution son projet de restauration papale.

L'intervention piémontaise en Toscane sera reprise de plus belle. L'affaire du général La Marmora aura suite; il entrera sur les terres de Léopold II, puis il marchera sur Rome.

En un mot, voici en résumé ce plan :

L'Autriche et la Russie sont trop occupées dans le nord et dans l'orient. On admet le Piémont dans l'alliance mais à condition qu'il se chargera de mettre à la raison l'esprit républicain en Italie. Cela lui sera plus facile qu'aux Russes. L'esprit national pourrait s'en mêler et créer une longue guerre. Entre Italiens cela s'arrangera plus facilement. Mais le roi Victor-Emmanuel se prêtera-t-il à ces arrangements?

Que voulez-vous que fasse le roi avec une armée qui refuse de se battre contre les Autrichiens? Victor-Emmanuel a dit à la députation de la chambre élective un mot qui résume tout : TROUVEZ UN SOLDAT QUI VEUILLE SE BATTRE MOI JE SERAI LE SECOND.

Les journaux et les correspondances de Turin du 6 ne contiennent aucune nouvelle remarquable; le peu de détails que nous y lisons sur les faits antérieurs et l'attitude de Gênes ne sont plus qu'un sujet navrant après la dépêche télégraphique d'hier, qui nous a appris la prise de cette ville par l'armée de La Marmora. Nous lisons dans la *Concordia :*

« Les communications avec Gênes sont interrompues par l'état de blocus dans lequel le ministère de Launay-Pinelli a mis la seconde capitale du royaume. Nous n'en recevons aucune nouvelle positive, et tout le monde est dans l'anxiété la plus douloureuse sur le sort de cette noble ville. Pour la même raison, nous sommes aussi privés des lettres et des journaux de Florence, de Rome et de Naples.

« Les soldats qui ont déserté les drapeaux de l'indépendance italienne trouvent partout un accueil qui doit les faire bien repentir d'avoir prêté l'oreille à de coupables suggestions. A Chises dans le Jaucigny (Savoie), une collision a eu lieu le 1[er] avril entre les carabiniers, la garde nationale et quelques soldats déserteurs. Trois de ces derniers restèrent sur le champ de la lutte. Sans l'art perfide de nos ennemis qui semèrent la démoralisation, ces soldats seraient ou vainqueurs ou morts sur le champ d'honneur pour la patrie, et ne tomberaient pas aujourd'hui sous les coups de carabiniers qui punissaient en eux la honte et le crime.

« Déjà sur d'autres points on avait eu à déplorer des scènes semblables. »

— La *Democrazia italiana* du 5 a été saisie à Turin à la poste et dans les bureaux. L'article incriminé est un appel des Génois résidant à Turin à leurs frères piémontais, dans lequel on a prétendu voir une excitation à la révolte. Dans son numéro suivant, la *Democrazia italiana*, en rendant compte du fait, dit qu'on peut défier toute la science légale du ministère d'obtenir une condamnation pour l'article frappé : l'intention évidente du ministre, est-il dit, a été d'empêcher que l'appel des Génois fût lu à Turin, de peur qu'il ne trouvât un écho qui mît obstacle à l'accomplissement des vues implacables du ministère contre une des plus généreuses villes d'Italie; mais le but que le cabinet se proposait a été en grande partie manqué.

Si à Turin on n'a pu lire l'adresse des Génois, en revanche tout le monde a été à même de prendre connaissance du manifeste, qui commence par : *Nous chevaliers Alphonse della Marmora*, et qui n'est qu'une maigre copie des bulletins des Welden, des Windisgraetz et des Haynau. Les Turinois ont pu voir quel traitement les attend s'ils osaient ne pas approuver les armistices honteux et les ministères anti-nationaux.

Une chose est évidente à l'heure qu'il est, c'est que personne ni aucun principe ne pourrait faire sortir le gouvernement de la pente où il a été entraîné par le parti austro-jésuitique flanqué de quelques déserteurs du libéralisme.

Le premier pas est fait; il aurait ses conséquences inévitables. On commence par persécuter la divulgation de la pensée; sous peu ce sera la pensée elle-même qui sera coupable, si la nation ne sait pas défendre ses droits constitutionnels.

La chute de la ville héroïque de Brescia arrache au même journal les reproches suivants :

« Pendant qu'une ville lombarde est convertie en un monceau de ruines et de cadavres, pour avoir cru qu'il existait en Piémont une armée qui se serait battue pour l'indépendance dans cette capitale, la presse des jésuites et des Autrichiens verse dans le Peuple le poison contre les libéraux, excite la haine contre les chefs du parti national, provoque la guerre civile et se réjouit publiquement de notre honte. Le Peuple assiste imperturbable au triomphe de la réaction, et comme s'il ne s'agissait pas pour lui d'une question de vie et de mort, il continue à rester dans son apathie proverbiale; il laisse suspendre sur ses franchises l'épée de Damoclès, qui d'un moment à l'autre peut les anéantir.

« Ah! le Peuple de Turin est vraiment le Peuple de l'*ordre* et de la *tranquillité*, dans le sens que les Radetzki, les Windischgraëtz, les Delaunay donnent à ces paroles.

» Mais l'infamie de l'armistice de Novare, le cri qui sort des ruines fumantes de Bergame et de Brescia, l'assassinat prémédité du vieux Ner et de la patrie ne peuvent pas demeurer longtemps sans être compris par le Peuple, que vous appelez canaille; et le jour où la vérité brillera à ses yeux, le Peuple répondra aux jésuites, aux Autrichiens, à la véritable canaille. »

SAVOIE.

On a répandu à plus de 20,000 exemplaires dans le pays la proclamation suivante :

« Savoisiens!

» La patrie est en danger!

» Aux armes! aux armes!

» Tous les efforts de nos immortelles phalanges ont été paralysés par la trahison. Les Autrichiens ont envahi le territoire piémontais, et leurs baïonnettes influencent déjà les décisions du gouvernement; peut-être au-delà des monts tout est-il perdu, mais nous pouvons encore sauver notre Savoie.

» Unissons-nous, serrons nos rangs; qu'un malheur commun fasse oublier tout esprit de parti; ne soyons plus que Savoisiens et soldats; volons à la frontière; et, si les barbares tentaient de la franchir, que les Alpes soient leur tombeau!

» Citoyens courageux, énergiques, hommes influents et forts, le moment est venu de la sauver, cette sainte liberté dont vous fûtes les apôtres!

» Qu'un *comité de défense* soit promptement organisé; qu'à sa voix le tocsin d'alarme retentisse jusqu'au fond de nos vallées, et de tous les points des milliers de braves viendront s'armer pour le salut de la patrie.

» Que chaque commune, oubliant l'esprit de municipalisme, se hâte de consacrer ses enfants et ses armes à la défense de tous.

UNION ET COURAGE! et le barbare ne foulera pas la noble terre de l'Allobrogie!

» Mânes de nos frères morts sur la terre étrangère pour la sainte cause de la liberté, dormez en paix!... Votre dernier regard s'est tourné vers ces Alpes où sont vos pères, vos mères, vos épouses, vos sœurs. Oh! dormez en paix!.. Le Croate ne souillera pas de son contact impur les êtres qui vous furent chers; il ne profanera pas vos églises, il n'incendiera pas nos villages, car dans ces montagnes sur lesquelles s'arrêtèrent vos yeux mourants et inquiets, battent de nobles cœurs; votre adieu a été compris; vos frères ont répondu VENGEANCE! et, s'il ne foule aux pieds cinquante mille cadavres, jamais le Croate n'envahira la Savoie!

» Aux armes! à la frontière! Marchons au cri de guerre : LIBERTÉ ET SAVOIE! »

HONGRIE.

Le général Bem poursuit les troupes autrichiennes en Valachie. Un de ses détachemens a pénétré en Moldavie et a attaqué les Russes, Le prince de Windischgraëtz ne peut rien détacher du gros de l'armée pour jeter de ce côté. On dit qu'une division russe de 12,000 hommes d'infanterie et de 3,000 hommes de cavalerie s'avance par la Bessarabie, et ne tardera pas à entrer dans la Transylvanie. Les forces russes qui se trouvent actuellement en Valachie s'élèvent au plus à 21,000 hommes d'infanterie à 3,000 hommes de cavalerie avec cinquante canons.

— Le corps du général Dembinski menace Weisenbourg sur la route de Pesth. Le général Gorgey a mis en déroute les trois brigades impériales sous les ordres du général Schlik. Les dates de ces événemens ne sont pas précisées. (*Gazette de Breslau.*)

VIENNE, le 2 avril. — Le ban n'opère plus contre Szegedin pour y passer la Theiss; mais il se retire vers Bude pour se joindre à l'armée principale. Le bruit se répand, et c'est presque fabuleux, que le général Bem ayant fait transporter ses troupes en voiture, est arrivé à Czegled et se trouve en présence du corps autrichien commandé par le ban... Il n'est plus douteux que Bem a pris Kronstadt. On dit même qu'il se dirige sur Bukarest, comptant sur l'appui que lui apporteront les Valaques et peut-être les Turcs, qui sont très irrités contre les Russes. (*Gazette d'Augsbourg.*)

ÉTATS GERMANIQUES.

FRANCFORT, 7 *avril.* — L'Assemblée nationale a ajourné ses séances au 11 de ce mois.

— Une grande réunion populaire doit avoir lieu demain à Heidelberg, dans le but de discuter les affaires de l'Allemagne. Plusieurs membres de la gauche de l'Assemblée prendront part à cette réunion.

— On nous écrit de Berlin qu'on s'y attend à un changement de ministère. On nommé Camphausen et de Vincke comme ceux auxquels la formation du nouveau ministère sera proposée. On ajoute qu c'est le prince royal de Prusse qui aurait décidé son frère à changer le ministère Brandebourg, qui est considéré comme trop prussien et peu allemand. Le prince-royal aurait assuré la députation de l'Assemblée des meilleurs intentions du roi envers l'Allemagne.

— Il est arrivé d'Olmütz une nouvelle note, dans laquelle le ministère autrichien déclare que l'Autriche ne laissera pas décréter son exclusion de l'Allemagne. On assure en même temps que la meilleure intelligence continue de régner entre Berlin et Olmütz. (*Gazette allemande.*)

AUTRICHE.

Les libraires de Vienne ont été informés par l'autorité militaire que les ballots qui leur arrivent de l'étranger ne pourront leur être remis qu'après constatation de la police!

— On a reçu à Vienne des lettres de Léopol du 31 mars qui font prévoir un mouvement en Gallicie pour opérer une diversion en faveur de la Hongrie.

— Le *Polygraphe*, journal ministériel de Vienne, parle de la prochaine abdication du roi de Prusse en faveur de son frère.

— On prétend que le cabinet d'Olmutz est maintenant disposé, d'après les représentations de la Bavière, à consentir à une chambre législative du peuple allemand, à laquelle prendraient part les provinces autrichiennes qui ont appartenu jusqu'ici à la confédération germanique. La constitution octroyée à l'Autriche serait modifiée en conséquence sous ce rapport. (*Gazette de Nuremberg.*)

— Le *Lloyd* assure que 40,000 Russes sont entrés de la Valachie en Transylvanie.

PRUSSE.

BERLIN, 7 *avril.* — On sait que la motion d'une adresse au roi pour lui exprimer les vues de la seconde chambre, sur la validité de la Constitution allemande, a échoué. Les journaux attribuent ce résultat aux députés polonais de la chambre qui se sont abstenus, par le motif que la Constitution votée par l'Assemblée nationale de Francfort a sanctionné la ligne de démarcation du grand-duché de Posen.

— Les députés de l'Assemblée nationale racontent que pendant le dîner royal auquel ils avaient été invités, le roi aurait manifesté des sentiments presque hostiles à l'Assemblée nationale. Après avoir parlé des mouvements républicains à Anhalt, il aurait ajouté : « Il n'y a que les soldats qui peuvent dompter ces révolutionnaires. » A un autre député il a dit : « Singulière époque, où l'on offre ce qu'on n'a pas soi-même. » En parlant du roi de Danemarck, il l'a appelé monarque *très aimable*, et il a considéré la guerre contre lui comme une affaire *très pénible*. A un député qui est du Mecklembourg, il aurait dit que la démocratie *fleurit* dans son petit pays, et ce député lui ayant fait observer qu'une fois empereur, il calmerait facilement les mouvements démocratiques, le roi aurait répondu avec humeur : « Voulez-vous me forcer à vous calmer? »

— On répand à Berlin le bruit que la réponse du roi à la députation de Francfort a mécontenté sérieusement son frère, le prince royal.

RUSSIE.

L'*Invalide russe* du 31 mars raconte ainsi la paise d'Hermanstadt par le général Bem :

« Depuis l'entrée de nos troupes en Transylvanie, les opérations des Autrichiens contre les rebelles Hongrois furent conduites à plusieurs reprises avec succès. Vers la fin du mois de février, les insurgés furent repoussés de Médias à Segeswar, mais Bem, leur chef, favorisé par un mouvement de flanc des troupes autrichiennes vers Saint-Agat, se dirigea par marches forcées et sans que les Autrichiens s'en aperçussent, avec 12,000 hommes et 26 canons, tout droit vers Hermannstadt.

» Ici se trouvait seulement la division de l'aide-de-camp colonel Skariatin, composée de trois compagnies du régiment d'infanterie de Modlin, de six compagnies du régiment de chasseurs de Lublin, du premier bataillon du régiment de chasseurs de Zamose, de deux cent cinquante Cosaques du Don, de huit canons et de quatre pièces d'artillerie prises aux Hongrois par les Autrichiens. Les dernières étaient servies par des soldats d'infanterie. Les officiers de nos batteries les commandaient. Deux compagnies du régiment des chasseurs de Lublin et cent cinquante cosaques occupaient le Village de Tolmacz pour maintenir les communications des troupes avec la Valachie par le défilé de Rothenthurm.

» Le 11 mars dans la matinée, Bem s'étant approché de Hermanstadt, le colonel Skariatin prit une position devant la ville et engagea un combat acharné avec l'ennemi cinq fois plus nombreux, dans l'espoir de voir bientôt paraître les Autrichiens pour l'attaquer sur ses derrières. Nos troupes repoussaient les attaques et occupaient bravement leurs postes; mais à l'entrée de la nuit les faubourgs ayant été incendiés et les Autrichiens tardant à arriver, le colonel Skariatin se décida à se retirer... Il s'arrêta encore dans le village de Tolmacz et il couvrit ainsi, malgre les attaques de l'ennemi, le défilé de Rothenthurm. Nous avons perdu dans ce combat deux officiers supérieurs et quatre-vingt-dix-sept soldats tués; nous avons eu outre quatre officiers supérieurs et cent un soldats blessés. »

DANEMARK.

COPENHAGUE, 4 avril. Depuis un jour que les hostilités ont commencé, le nombre des bâtiments allemands de commerce pris par les Danois s'élève à 26. On en emmène à chaque moment. Nos vaisseaux de guerre *Bellona* et *Rotha* ont pris hier la mer pour rejoindre les frégates *Thétis* et *Walkyrie* qui se trouvent à l'embouchure de l'Elbe. Cette station sera encore renforcée par deux autres frégates.

Les troupes danoises ont passé hier la frontière du Schleswig sous les ordres du général Rye et en trois colonnes.

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES, *le* 2 *avril.* — Les consolidés ont ouvert à midi à 91 1/4 et 91 4/8 pour compte et au comptant; à deux heures ils se tenaient dans les mêmes cours, et ils ont fermé à trois heures avec une hausse légère, à 91 5/8.

Parmi les fonds étrangers, nous remarquons la baisse des bons mexicains, cotés à 29 1/4 et 29 1/2. Les chemins de fer anglais sont restés lourds, et il y a eu peu d'affaires. Les chemins de fer français sont en hausse, nommément le Nord, Rouen et Paris, et Rouen et Havre.

Pendant les vacances du parlement, il n'y a naturellement pas de nouvelles politiques. Les journaux et l'opinion continuent à se préoccuper des événements du continent. Les deux questions qui attirent le plus l'attention générale sont les complications italiennes, et la résolution de Frédéric-Guillaume de Prusse à propos de la couronne impériale qui lui a été offerte.

On a reçu des nouvelles du cap de Bonne-Espérance du 7 février. La colonie est dans un état paisible, les Caffres se livrent aux travaux agricoles et ne paraissent pas vouloir recommencer la guerre.

Le fameux chef des fermiers hollandais insoumis (qu'on appelle les *Boers*), Prétorius, paraît vouloir faire sa paix avec le gouverneur de la Colonie, sir H. Smith.

Le bateau à vapeur du gouvernement, le *Clyde*, capitaine Moss, vient d'entrer à Southampton, et apporte des nouvelles des Indes-Orientales.

Il régnait, au départ du paquebot, une assez grande agitation dans la population de la Jamaïque.

La ville de Kingston a pris l'initiative d'une pétition à la reine, demandant pour l'île l'octroi d'une constitution semblable à celle dont jouit le Canada.

A Sainte-Lucie, il y a eu, le 5 mars, une révolte armée qui a tenu pendant quelque temps le gouverneur et le conseil investis et assiégés dans le bâtiment du conseil. Ce n'est qu'après un combat acharné que les troupes ont pu repousser les nègres révoltés.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST, PRÉSIDENT.

Séance du 10 *avril.*

A l'ouverture de la séance, l'Assemblée procède, par bulletins de listes, au scrutin relatif à la nomination des membres du conseil d'État.

Le dépouillement des bulletins est renvoyé dans les bureaux.

LE CIT. LACROSSE, ministre des travaux publics, dépose trois demandes de crédits, l'une de 15 millions pour l'achèvement du chemin de fer de Tours à Nantes, l'autre de 5,200,000 fr. pour les travaux à la charge de l'État sur le chemin de Vierzon au Bec-d'Allier, et le troisième pour la liquidation du chemin de Montpellier à Nîmes.

L'Assemblée reprend la discussion des articles du projet de loi sur l'organisation judiciaire.

LE CIT. SAUVAIRE BARTHÉLEMY dépose le rapport sur un projet de crédit demandé pour la République de Montevideo, sur lequel l'urgence a été déclarée.

LE CIT. SENARD, rapporteur du projet de loi sur l'organisation judiciaire, rend compte des délibérations de la commission sur l'article 35, qui lui a été renvoyé. Voici la disposition la plus importante de la nouvelle rédaction présentée par la commission :

« Aucun magistrat ne pourra siéger comme juge dans une cause où plaidera comme avocat son parent au premier degré.

» Dans le cas où cette abstention compromettrait la régularité du service, le ministre serait autorisé à changer la résidence du magistrat. A défaut d'acceptation par celui-ci, il pourra déférer au tribunal de cassation, qui statuera. »

LE CIT. ISAMBERT combat cette disposition qu'il propose de remplacer par un amendement fort étendu, qui n'est pas appuyé.

L'article de la commission est adopté.

LE CIT. PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre par laquelle le citoyen Boulay (de la Meurthe) refuse le logement et le traitement qui lui ont été votés. Cette lettre est ainsi conçue :

« Monsieur le président,

» La loi du 19 janvier, en fixant à 48,000 francs le traitement du vice-président de la République, avait statué qu'il serait logé aux frais de l'Etat.

» Le logement par l'Etat a toujours entraîné des frais de *personnel* et de *matériel*.

« J'ai cru, je l'avoue, que l'Assemblée nationale, en assimilant, sous le rapport du traitement et du logement, le vice-président de la République au président de la chambre et aux ministres, avait entendu les traiter de même quant aux frais de personnel et de matériel.

» Je n'ai jamais songé à réclamer des frais de représentation; ce projet de loi avait, suivant moi, le tort de paraître en demander. J'ai sollicité pour cette cause le retrait de ce projet sans pouvoir l'obtenir.

» Le rejet de tout crédit pour *matériel* me place dans l'impossibilité d'accepter le logement par l'Etat. Je viens d'écrire à M. le ministre des travaux publics pour lui faire connaître que j'y renonçais.

» Quant au traitement de 48,000 francs que je comptais consacrer tout entier aux convenances de ma situation, né-

cessaire dans un logement de l'Etat, il devient inutile dans ma modeste habitation; il ne serait plus qu'un moyen de m'enrichir. Je déclare, en conséquence, que je refuse. Je ne veux garder des fonctions dont j'ai été investi que la responsabilité qu'elles m'imposent. Le pays peut compter que je m'y dévouerai tout entier. Le jour où elles m'ont été confiées a été le plus glorieux de ma vie. L'Assemblée nationale, qui me les a remises, a droit à ma reconnaissance éternelle, comme à mon profond respect.

» Agréez, etc.

» Le vice-président de la République,

» BOULAY (de la Meurthe.) »

LE CIT. CLÉMENT THOMAS. Je ne sais jusqu'à quel point il est convenable que le vice-président de la République communique directement avec l'Assemblée; mais il me semble qu'en aucun cas il n'est permis à un fonctionnaire de refuser son traitement. (Approbation.)

LE CIT. PRÉSIDENT. L'Assemblée n'a pas à s'occuper de cette question en ce moment.

La discussion est reprise.

LE CIT. MONTALEMBERT a présenté sur l'art. 38 un amendement qui implique l'inamovibilité complète de la magistrature.

L'Assemblée, dit l'orateur, permettra-t-elle à un avocat impartial de venir ici plaider la cause de la magistrature. Je regrette que M. le ministre de la justice m'ait laissé cette tâche pénible et périlleuse. (Rires ironiques.)

La Constitution a posé en principe l'inamovibilité de la magistrature, mais on vient poser des exceptions à cette règle.

Ce n'est pas pour la première fois aujourd'hui que cette question se présente.

L'orateur cite l'opinion de M. Royer-Collard qui, en 1815, défendait l'inamovibilité de la magistrature contre les royalistes, qui réclamaient alors la faculté de changer la magistrature impériale. L'inamovibilité de la magistrature est née de la vénalité des charges.

L'ancienne langue française disait : le sacerdoce de la magistrature, le sanctuaire de la justice, pour assimiler en quelque sorte la magistrature à l'Eglise. Et qu'on ne s'y trompe pas, une des causes de l'autorité de l'Eglise, c'est l'inamovibilité du clergé. Si la magistrature doit être remaniée, on dira que la magistrature n'est inamovible que d'une révolution à une autre révolution, et que la magistrature est une pâture pour les ambitions remuantes.

Les révolutions seront d'autant plus bénies qu'elles auront plus conservé de ce qui se trouvait sur leur chemin. (Bruit.)

Sous la Restauration, on disait aussi que les juges qui avaient servi l'usurpateur ne pouvaient servir la royauté. On épura en effet la magistrature. On destitua, entre autres, le citoyen Dupont (de l'Eure), dont j'ai été étonné de voir le nom au bas de l'acte du gouvernement provisoire qui déclare la magistrature amovible. Mais en 1845 M. le chancelier Pasquier combattait l'amovibilité.

LE CIT. DE LARCY. C'est M. Pasquier qui a destitué le citoyen Dupont (de l'Eure). (On rit.)

LE CIT. MONTALEMBERT. Cette épuration n'a pas sauvé la Restauration. La révolution de juillet a respecté la magistrature. Est-ce la magistrature qui l'a fait tomber?

A gauche. Oui! oui! les iniquités de la magistrature ont contribué à sa chute.

LE CIT. MONTALEMBERT termine en suppliant l'Assemblée de ne pas laisser, comme son testament, une loi qui désorganiserait la magistrature. Si elle était adoptée, le magistrat serait obligé de se préoccuper avant tout de la politique, de prévoir les révolutions à venir, afin de ne pas se brouiller avec les idées qu'il jugerait avoir l'avenir pour elles. (Eh bien? eh bien?) Tel n'est pas le rôle des juges, et l'Assemblée ne voudra pas imposer ce rôle aux magistrats de la République. (Mouvement en sens divers.)

LE CIT. CRÉMIEUX. Un retour sur le passé, quand il s'agit de constituer l'avenir, ne paraîtra peut-être pas sans intérêt à l'Assemblée.

En quel état le gouvernement provisoire a-t-il trouvé la magistrature? L'inamovibilité de la magistrature ne date, à vrai dire, que des derniers temps; elle protégeait le magistrat jusqu'à la forfaiture, seule cause possible de sa révocation. Mais sa position prise par lui dans le monde, son action politique, rien ne pouvait porter atteinte à son inamovibilité.

Et cependant vous connaissez les plaintes qui se produisaient de tous côtés contre la part prise à la politique par la magistrature; vous connaissez ces détestables lois politiques, notamment celle des annonces judiciaires.

Une voix. — Et la jurisprudence Bourdeau?

LE CIT. CRÉMIEUX. Oui, la jurisprudence Bourdeau et toutes ces lois, source de tant de scandales, source de désespoir pour nous.

Qu'est-ce que la révolution de février? Ce n'était pas, comme celle de 1830, un simple changement de dynastie; non, mais le renversement de la monarchie elle-même, la constitution de la République.

Eh bien! peut-on admettre qu'il y ait dans l'État quelqu'un au-dessus des révolutions. (Oui! oui!)

Une voix. — Sans doute; ceux qui tiennent de la loi un privilége utile à tous.

LE CIT. CRÉMIEUX. Cependant, qu'avons-nous fait? Oui, nous avons réfléchi sur ce qu'il y avait d'immense à reconstituer toute la magistrature et à y introduire deux mille individus nouveaux.

Aussi, n'est-ce que le 20 avril que le gouvernement provisoire a publié son décret relatif à la magistrature. Et son ministre de la justice allait installer les cours de cassation, d'appel, le tribunal de la Seine, et il disait aux magistrats : Vous serez certainement soumis à une réorganisation, mais ce n'est pas nous qui statuerons sur votre sort, ce sera l'Assemblée nationale.

Pouvions-nous donc montrer plus de fermeté et plus de modération?

Sans doute nous avons renouvelé la magistrature. Qui donc pourrait nous le reprocher?

Quant à la magistrature assise, j'ai écrit à son égard aux procureurs généraux que les magistrats seraient soumis à une nouvelle réorganisation; mais que tous ceux qui auraient fait preuve de capacité et de moralité, et qui n'auraient pas été par leurs opinions politiques une occasion de scandale, seraient conservés.

Voilà ce que j'ai écrit. Cela n'empêche pas qu'aujourd'hui comme alors, je pense avec Montesquieu que l'inamovibilité de la magistrature est incompatible avec le principe républicain. Ce que j'ai signé ce jour-là est vrai encore aujourd'hui.

D'ailleurs la Constitution elle-même que vous avez votée, la Constitution elle-même déclare l'inamovibilité; mais vous lui avez déjà donné un démenti, car vous autorisez la mise à la retraite et la révocation pour plusieurs causes, quand la législation précédente ne l'autorisait que pour forfaiture.

J'arrive à la question de savoir si vous devez donner une nouvelle institution aux magistrats.

On a dit qu'on ferait des magistrats une nuée de solliciteurs. (Oui! oui!) Comment! cette magistrature, objet de tant de respect, serait composée d'une nuée de solliciteurs? Pour ma part, je ne le crois pas.

Vous avez décidé qu'une réduction aurait lieu dans la magistrature et dans les tribunaux; supposez que l'amendement du citoyen de Montalembert fût adopté, vous n'auriez plus le moyen d'exécuter votre loi.

Il fallait alors déclarer que vous ne toucheriez pas à l'inamovibilité, malgré l'article de la Constitution.

Je suis charmé qu'un homme comme l'honorable préopinant vienne défendre ici les principes de la révolution; mais enfin le citoyen de Montalembert, qui professe à cette tribune un si grand respect pour la Constitution, la viole par son amendement. (Très bien! à gauche.)

Je ne comprends pas les arguments du citoyen Montalembert. Il demande pourquoi on n'attaque alors ni l'armée ni la religion. C'est un de ces arguments que je ne comprends pas, car il est impossible de comparer le prêtre et le soldat au magistrat.

D'ailleurs, que reproche-t-on à la République? Est-ce que nous ne nous souvenons pas de ce qui a été fait par les gouvernements précédents? Est-ce que nous ne nous rappelons pas les actes de la Restauration; la magistrature épurée, l'armée flétrie, des braves soldats appelés brigands de la Loire?... (Très bien! très bien! à gauche.) Quoi! c'est vous qui venez nous reprocher d'attaquer la magistrature; vous...

Une voix.—Qui? vous?...

A gauche.—Les royalistes!

LE CIT. DEVILLE.—Les Cosaques. (Rires.)

LE CIT. CRÉMIEUX. Je ne m'adresse à personne dans cette enceinte. Je veux seulement faire remarquer que les hommes de la Révolution de Février ont montré la plus grende modération.

La Restauration a disparu, le gouvernement de juillet a disparu, malgré les conseils de l'opposition, et je me demande ce qu'il est resté de ces temps vers lesquels on voudrait nous ramener. On parlait de prospérité alors; vous savez ce qu'elle est devenue au premier souffle de la tempête. Pourquoi cela? Parce que ces gouvernements avaient bâti, je ne dirai pas seulement sur du sable, mais sur de la boue. (Très bien! très bien! à gauche.)

Une chose m'oppresse, je l'avoue, en voyant les défenseurs des derniers règnes venir se poser en défenseurs de la République, pendant que nous, qui avons proclamé la République, nous sommes traités de parias. (Très bien!)

LE CIT. BAZE adresse au milieu du bruit à l'orateur quelques mots qui ne parviennent pas jusqu'à nous.

A gauche. — A l'ordre! à l'ordre!

M. CRÉMIEUX. Il y a quelque chose de personnel dans l'interruption de M. Baze. L'Assemblée me permet-elle de répondre! (Oui! oui!)

On me dit, messieurs, que j'aurais proposé la régence dans un grand discours, (Parlez! parlez!)

Les journaux ont déjà rapporté ce fait. J'ai dédaigné de répondre; mais une attaque partant de cette Assemblée est toujours sérieuse : je vais parler. (Ecoutez! écoutez!)

M. BAZE. Je demande la parole.

M. CRÉMIEUX. Je vais satisfaire l'Assemblée. (Mouvement d'attention.)

Lorsque après le départ de Louis-Philippe, que j'avais mis en voiture sur la place de la Concorde, je me suis rendu au sein de la chambre des députés, j'appris que Mme la duchesse d'Orléans y était avec M. le duc de Nemours, et que M. Dupin proclamait la régence. J'entrai dans ce moment, et je dis ces paroles : « Nous ne permettrons pas que la révolution de 1848 soit escamotée comme celle de 1830. Il ne nous faut pas une régence, mais un gouvernement provisoire. (Mouvements divers.)

J'étais au milieu de mes collègues, dans l'hémicycle, lorsque M. Odilon Barrot, alors ministre de l'intérieur, monta à la tribune; j'allai près de lui et je lui dis : Parlez en faveur du gouvernement provisoire, la Chambre est disposée à l'accepter. M. Odilon Barrot, préoccupé alors de pensées sérieuses...

Une voix. — Il avait peur.

LE CIT. CRÉMIEUX. Le citoyen Odilon Barrot ne me répondit pas; mais, autant que je puis en juger, je crus qu'il était dans ces idées. (Vives réclamations à droite.— Le citoyen Odilon Barrot fait des signes de dénégation.)

LE CIT. CRÉMIEUX. J'ai cru cela; mais j'ai bien vu, aux premiers mots qu'il a prononcés, qu'il proposait au contraire la régence.

C'est à ce moment que j'apercus Mme la duchesse d'Orléans assise sur un banc du centre. J'allai auprès d'elle et je lui dis : Ceux qui se disent vos amis vous perdent; il faut laisser au Peuple le soin de choisir son gouvernement. Là, devant elle, j'écrivis quatre lignes, et les lui donnant, je lui dis. Lisez ces lignes et dites que c'est du Peuple seulement que vous voulez tenir votre pouvoir.

Une voix. — Parlez! parlez!

LE CIT. CRÉMIEUX. Mme la duchesse d'Orléans prit ces lignes, et je lui dis : M. Dupin est derrière vous, consultez-le... M. Dupin répondit à la duchesse qu'elle pouvait lire les quatre lignes que je lui avais remises; mais en ce moment les tribunes furent envahies.

Voix à gauche. — Assez! assez!

A droite. — Non! non! Parlez!

LE CIT. CRÉMIEUX. On a ajouté que le citoyen Dupin avait ces lignes en sa possession, et que c'est pour cela que je l'ai conservé procureur général à la cour de cassation quand j'étais ministre de la justice. Je ne voulus pas prendre sur moi de révoquer le citoyen Dupin; j'en référai au gouvernement provisoire. Or, le gouvernement provisoire me laissa libre de révoquer le citoyen Dupin quand je le jugerais convenable.

Une voix. — Et vous ne l'avez pas révoqué. (Hilarité.)

LE CIT. CRÉMIEUX. Vous connaissez maintenant les faits. Je terminerai en vous disant que l'adoption de l'amendement du citoyen Montalembert serait la violation de la Constitution.

LE CIT. PRÉSIDENT. L'ordre d'inscription donne la parole au citoyen Jules Favre

Voix nombreuses. — Le citoyen Baze! le citoyen Baze!

LE CIT. BAZE fait signe qu'il n'a plus rien à dire. (Mouvements divers.)

LE CIT. JULES FAVRE. Je crois répondre au désir de l'Assemblée en ne m'occupant en aucune manière du débat rétrospectif qui vient d'éveiller vivement votre curiosité.

Et d'abord, permettez-moi d'écarter toute objection tirée de la Constitution; toute notre liberté d'appréciation nous est laissée.

Quand nous avons voté la Constitution, il a été bien entendu que la magistrature serait réorganisée, et que ce serait, non pas un simple changement de personnes, un changement d'étiquette, si vous me permettez ce mot, mais la révision faite avec maturité, avec indépendance, avec fermeté de toutes les lois qui se rattachent à l'organisation judiciaire, et de la part qni doit y être faite à l'élément démocratique.

Le danger qui me frappe, c'est que nous fassions une loi qui n'ait que le titre de loi de réorganisation. Nous n'avons pas été révolutionnaires. C'est tout au plus si nous avons été réformateurs; à peine l'avons nous été, selon moi. Dans tout ce que nous avons fait, nous nous sommes appliqués à conserver; c'est le principe de défiance qui a prédominé, au lieu du principe d'expansion.

Eh bien! si le temps ne nous a pas paru venu encore d'appliquer des idées même utiles, même bienfaisantes, même mûres en fait de réformes administratives et autres, et cela parce qu'on voulait avant tout rassurer les esprits effrayés, comment toucherions-nons à l'inamovibilité de la magistrature?

Il est aussi difficile de faire à cette tribune l'éloge ou le blâme de cette grande institution de la magistrature. Les paroles du citoyen Montalembert, inspirées par un sentiment honorable, m'ont paru dangereuses en ce qu'elles pouvaient provoquer des récriminations contre les fautes ou les faiblesses de la magistrature.

Oui, la magistrature a pu commettre des fautes; mais elle les a suffisamment expiées, car elle y a compromis sa considération, la plus riche partie de son patrimoine.

Mais, en dehors de cette fièvre ardente de la politique, la magistrature a fait son devoir loyalement, honorablement; elle est respectée partout en France où elle a, on peut le dire, donné l'exemple des vertus. (Très bien!) Il n'y a donc pas nécessité publique à toucher à cette institution.

Je comprends que le lendemain de la révolution, des hommes sur qui pesait le fardeau de la chose publique, mus par des sentiments généreux, aient eu la pensée de porter la main sur la chose publique; mais, à coup sûr, ce ne pouvait être dans un misérable intérêt de changement de personnes, mais pour proclamer un principe nouveau; il fallait éviter tous les embarras et la guerre civile qui eu pouvait naître; il fallait sauver la révolution. Le gouvernement provisoire a bien fait de s'armer d'un pouvoir discrétionnaire.

Mais, ce pouvoir, il l'a abdiqué entre vos mains; il vous a conviés à juger ce redoutable procès entre la magistrature et la nation. Pas plus que lui vous ne voudrez le réduire à une question de personnes. Puisque vous avez conservé la machine judiciaire monarchique, passez-moi ce mot, il y aurait inconséquence à vous attaquer aux personnes. Renvoyez la réorganisation sérieuse à des débats ultérieurs.

Mais, me dit-on, il y a des réductions votées; cela est vrai; vous attendrez pour ces réductions des démissions et des décès. De la sorte, les droits acquis seront respectés, en même temps qu'on comprendra que la grande question de réorganisation de la magistrature dans son essence n'est pas tranchée et qu'elle est réservée pour l'avenir.

Citoyens, il s'agit d'armer le cabinet du pouvoir le plus redoutable. Le citoyen Odilon Barrot l'a dit lui-même, et sur ce point nous sommes d'acccord.

Le citoyen Crémieux nous a dit que les gouvernements qui nous avaient précédés en avaient fait bien d'autres. Oui, et cela doit être un exemple pour nous; nous devons éviter de tomber dans l'impopularité dont la restauration fut frappée à ce propos.

On vous conseille d'imiter de pareils précédents. En examine-t-on bien les résultats? La totalité des places de la magistrature deviendra vacante. Quelle nuée de solliciteurs? Et puis je ne voudrais pas confier au ministère le soin d'y pourvoir.

Je sais bien quel esprit de conservation anime le citoyen ministre de la justice...

LE CIT. ODILON BARROT dit quelques mots qui n'arrivent pas jusqu'à uous.

LE CIT. JULES FAVRE. Permettez; je retire mon expression si elle vons a paru blessante. (Rires.) Je crois qu'il y a là un danger réel.

Je le sais, parmi les magistrats, il en est qui sont arrivés aux premiers postes de la magistrature par leurs services politiques. De ceux-là, je désirerais plus que personne qu'on en fît un exemple; mais je crains que, pour un acte de justice, on ne commette beaucoup d'actes injustes. Dans cette voie, vous verrez pleuvoir les dénonciations de toutes parts. La position du ministre serait délicate, difficile; il n'y tiendrait pas. Il courrait le risque de sacrifier et d'élever en aveugle.

Je m'associe donc à la pensée de M. de Montalembert quand il a parlé des conséquences.

Le sort de deux mille fonctionnaires et de leurs familles sera tout-à-coup placé dans les mains du ministre. Eh bien! j'avoue que, quant à moi, je n'ai pas dans le pouvoir exécutif une assez grande confiance pour lui abandonner complétement des intérêts aussi sacrés.

Ces paroles ne sont point de vaines précautions oratoires; mes collègues partageront ma défiance. Les premiers frappés seraient peut-être les magistrats franchement républicains. (Rires.)

Citoyens, lorsque la République a été proclamée, elle n'a pas trouvé de résistance dans la magistrature. Aujourd'hui que nous sommes dans un courant de conservation, montrons-nous reconnaissants du concours que nous avons trouvé dans la magistrature. (Très bien!)

Gardons-nous d'adopter une mesure qui pourrait faire croire que le gouvernement républicain est un gouvernement de créatures. (Approbation.)

Le citoyen Maurat-Ballange essaie vainement de se faire entendre au milieu des cris : La clôture! la clôture!

La clôture est prononcée.

LE CIT. BOUDET, rapporteur, résume la discussion. Il s'opposa à l'amendement que la commission, dit-il, n'a pas cru devoir examiner, par la raison qu'il est contraire à la Constitution.

LE CIT. PRÉSIDENT donne une uouvelle lecture de l'amendement du citoyen de Montalembert.

LE CIT. J. FAVRE présente une nouvelle rédaction.

LE CIT. PRÉSIDENT. Il ne peut être question maintenant que de l'amendement du citoyen Montalembert. Les citoyens Legeard et Dubodan, qui avaient présenté un amendement dans le même sens, se rallient à la rédaction du citoyen de Montalembert.

Vingt membres ayant demandé le scrutin de division, il y est procédé. En voici le résultat :

Nombre des votants,	666
Majorité absolue,	334
Billet pour,	334
Billets contre,	322

L'amendement du citoyen de Montalembert est adopté. (Mouvements et murmures.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Nous revenons maintenant au paragraphe réservé à l'article 39. Je demande à la commission si le vote qui vient d'avoir lieu n'est pas de nature à modifier ses propositions.

LE CIT. SENARD. La commission s'en rapporte à la justice ou plutôt à la sagesse de l'Assemblée.

LE CIT. V. LEFRANC. Je ne crois pas que la commission déserte la discussion. Quant à moi, fussé-je seul, je la suivrai jusqu'au bout.

LE CIT. BOUDET. Le rapporteur ne déserte nullement la discussion.

LE CIT. SENARD. Ni aucun membre de la commission.

LE CIT. V. LEFRANC. C'est ce que semblaient indiquer vos paroles de tout à l'heure.

Voix nombreuses. — A la question!

LE CIT. V. LEFRANC pense que le paragraphe dont vient de parler le citoyen président a été rendu inutile par le vote de l'Assemblée. (Oui! oui!)

Il en est de même de deux autres articles transitoires et d'une disposition additionnelle proposés par le citoyen Des Essarts.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemble sur la question de savoir s'il y a lieu de passer à une troisième délibération.

A gauche. — Le scrutin! le scrutin de division!

Il est procédé au scrutin. En voici le résultat :

Nombre des votants,	633
Majorité absolue,	317
Pour la 3e délibération,	88 (Rires.)
Contre,	445

L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de passer à une troisième délibération.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Ledru-Rollin a la parole sur l'ordre du jour.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Je demande à l'Assemblée de me permettre d'adresser demain des interpellations au gouvernement (Non! non!) sur la question de l'intervention de la police dans les réunions électorales. Des lettres qni nous arrivent de Lyon et d'autres grandes villes nous apprennent que la population s'émeut au sujet de cette question.

Une voix. — A la loi des clubs!

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Je prouverai que la question n'a rien de commun avec la loi des clubs.

LE CIT. PRÉSIDENT. Il n'y a pas d'opposition, les interpellations auront lieu demain.

LE CIT. PRÉSIDENT. MM. les scrutateurs me font prévenir qu'ils comptent avoir fini le dépouillement du scrutin pour la nomination des conseillers d'Etat dans une heure. L'Assemblée pensera sans doute que ce résultat ne devra être proclamé que demain. (Oui! oui!)

La séance de demain commencera, s'il y a lieu, par un scrutin pour le complétement de la liste des conseillers d'Etat.

LE CIT. GRANDIN. Le *Moniteur* ne pourrait-il publier demain les conseillers nommés? cela permettrait de préparer les listes et de gagner du temps.

LE CIT. PRÉSIDENT. On ne peut publier dans le *Moniteur* un résultat qui n'a pas été proclamé en séance publique.

Une voix. — On le connaîtra toujours bien.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le résultat du scrutin ne sera communiqué à personne.

La séance est levée à six heures un quart.

NOUVELLES DIVERSES.

Dans la liste des préfets de MM. Guizot et Duchâtel, mis à la retraite pour cause de prétendues infirmités par MM. Dufaure et Léon Faucher, ministres du gouvernement républicaiu, nous remarquons :

M. Cournon, 55 ans, 17 ans de service, 1,616 fr., du 27 février 1848.

Ainsi la note ministérielle suppose que le 27 février M. Cournon aurait été retraité pour infirmités, et le 26 au matin M. Conrnon, préfet de la Loire depuis peu de jours, déposait sa démission sur la table du conseil en présence d'une foule de citoyens, du capitaine de gendarmerie, du général Siméon commandant la subdivision militaire de la Loire, du colonel des troupes en garnison à Saint-Etienne. Or, toutes les personnes présentes ont pu voir que M. Cournon jouissait de toutes ses facultés physiques et intellectuelles, et que la démission du nouveau préfet n'avait d'autres causes que son éloignement pour le nouveau régime qui remplaçait celui de ses affections.

(*Sentinelle populaire.*)

— Une bande d'hommes armés, porteurs de nombreux instruments de vol, a commis une tentative de meurtre sur les gendarmes de la résidence de Falaise, qui ont reçu plusieurs coups de poignard. Deux des meurtriers ont pu prendre la fuite. (*Courrier charentais.*)

— On lit dans la *Tribune de la Gironde :*

« Les ouvriers charpentiers de navire sont en grève, à Bordeaux, depuis plusieurs jours; nous ne pouvons que déplorer de semblables différends entre les maîtres et les ouvriers, ils nous font vivement regretter qu'un conseil de prud'hommes ns soit pas établi dans notre ville et n'y fonctionne pas comme à Lyon, au profit de cette conciliation qui sauvegarde les intérêts de tous. »

— Le départ subit de M. le préfet Delmas pour Paris coïncide avec la discussion qui a eu lieu à l'Assemblée sur les doubles traitements de plusieurs préfets. Il serait étrange qu'il eût été averti par M. Faucher, qui, non content d'organiser la corruption, aurait mis le télégraphe au service des corrompus. (*La Civilisation.*)

— Le *Nouvelliste de Marseille* publie la correspondance suivante, qui révèle un fait très-grave :

« Saint-Louis, 5 février 1849.

» L'exécution du décret du gouvernement provisoire relatif à la libération de tout esclave étranger venant se réfugier à Saint-Louis, amène dans ce moment une difficulté sérieuse avec le gouvernement de Cayor, d'où nous tirons toutes nos pistaches. Le roi de ce pays vient, par représailles, d'arrêter un noir de la colonie, et il le retient en esclavage jusqu'à ce que, dit-il, on lui remette l'un de ses esclaves qui est venu réclamer sa liberté. Toutes nos transactions sont suspendues momentanément, et sans doute une guerre va s'ensuivre. Cette circonstance compromet tout notre commerce, et l'arrivée des arachides est entravée depuis quinze jours. Si la métropole ne modifie pas ce décret, il n'y aura plus de commerce possible dans notre colonie. »

— Le bateau à vapeur en tôle et à hélice, le *Pélican*, commandé par M. Bourgeois, lieutenant de vaisseau, continue ses expériences à Indret. Toutes celles qui ont été faites jusqu'ici ont admirablement réussi et font le plus grand honneur à l'intelligent officier qui les a dirigées. Le vapeur en tôle le *Prométhée* a également fait ses expériences avec un plein succès. Il vient d'arriver d'Indret à Lorient pour achever son armement. Le vapeur le *Pétrel*, commandé par M. le capitaine de frégate Ollivier, est resté avec le *Pélican*, à Indret, où la belle frégate de charge la *Durance*, sortie des ateliers de M. Guibert, a été amenée. Le petit vapeur de l'État le *Goëland*, sorti des mêmes ateliers, était encore en rivière à Nantes. (*Journal de la Marine.*)

— On lit dans l'*Union*, du Mans :

« Le fait d'une rixe sanglante, entre des ouvriers et des paysans, près de l'établissement de Sainte-Croix, est malheureusement vrai. Un jeune ouvrier y a reçu des blessures si graves faites à coups de poteaux arrachés à la clôture qui se trouve devant l'église qu'on craint pour ses jours. Il a reçu les sacrements ce matin. »

— Le *Courrier de la Sarthe* attribue le commencement de cette déplorable collision au chant de la *Marseillaise* et du *Chant du Départ*, qui auraient provoqué la sortie de plusieurs individus de l'établissement religieux de M. l'abbé Moreau; ceux-ci se seraient rués, avec des bâtons, sur les chanteurs, en disant : « Ah! vous êtes des républicains; nous allons vous arranger. »

Une lettre de M. l'Abbé Moreau proteste contre cette dernière narration.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 AVRIL.

Le 3 0[0 a débuté au comptant à 57 fr. plus haut cours et reste à 56 50. Fin courant, il a fait 57 50 au plus haut, 56 55 au plus bas, et reste à 56 65. Les primés fin courant ont varié, dont 1 de 58 15 à 57 75, etdont 59 et 59 50 à 58 50.

Le 5 0[0 a débuté au comptant à 89 85 plus haut cours, a fait 89 25 au plus bas, et reste à ce cours; a fait 89 25 au plus bas, et reste à ce cours. Fin courant, il a fait 90 05 au plus haut, 89 40 au plus bas, et reste à 89 50. Les primes ont été négociées fin courant dont 2 à 90 50, dont 1 de 91 85 à 91 10, et dont 50 de 93 à 92 50, et fin prochain, dont 2 de 94 25 à 94, et dont 1 de 96 à 95 75.

Les actions de la banque ont varié de 2,425 à 2,430 et restent à 2,425.

Les chemins de fer ont été négociés au comptant, le Saint Germain de 430 à 425, la rive droite de 220 à 217 50, la rive gauche de 175 à 172 59, l'Orléans de 857 50 à 856 25, le Rouen à 552 50, le Havre de 300 à 305, le Marseille de 227 50 à 225, le Bâle de 108 75 à 106 25, le Centre à 362 50, le Bordeaux à 412 60, le Nord de 461 25 à 457 50 le Stras-Bourg de 376 25 à 373 76, le Nantes de 328 75 à 327 50, le Montereau à 162 50, le Dieppe et le Fécamp à 175.

On a enfin côté le 5 0[0 romain de 75 à 76, le 5 0[0 belge 1840 et 1842 à 92 1[2, les obligations du Piémont à 860, les lots d'Antriche à 312 50, le 3 0[0 espagnol 1841 extérieur à 31 et 30 1[2, les obligations de St-Germain (1842) à 800, d'Orléans à 935 et 940, de Rouen (1849) de 850 à 852 50 du Havre, de 800 à 805, des mines de la Loire à 925, et les actions des 4 canaux (de capital) à 1,050, et (de jouissance) de 57 50 à 60, du canal de Bourgogne à 900 et 895, de la Grand'Combe à 630, et des mines de la Loire à 860.

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 11 AVRIL 1849.

THÉATRE DE LA NATION.—Violon du Diable, lr Aouquetière.
THÉATRE-FRANÇAIS.—Le Tisserand de Ségovie, Louison, une Double leçon.
OPÉRA-COMIQUE.—La Sirène, la Marquise.
SECOND THÉATRE-FRANÇAIS.—
THÉATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
VAUDEVILLE.—La foire aux idées, la Poésie, la Propriété Bon moyen.
VARIÉTÉS.—Le Vendredi, Gentil-Bernard, la Paix, Larifla.
GYMNASE.—Le Bouquet de violettes, Gardée à vue, Rage d'amour.
THÉATRE MONTANSIER. — E. H., Si Jeunesse savait, Trompe la balle, le Curé.
PORTE SAINT-MARTIN.—
AMBIGU.—Louis XVI et Marie-Antoinette.
GAITÉ.—Le Comte de Sainte-Hélène.
THÉATRE-NATIONAL.—Murat.
FOLIES-DRAMATIQUES.—Le Père Lentimèche, Cendrillon, Gibier du roi.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES.—Le duc de Vaugirard, C'est ici qu'on ressuscite, Cartouche, la Nuit du 13 mars.
THÉATRE-COMTE.—Les Tableaux, Première faute, le Père du Débutant, les Clowns anglais, Fantasmagorie.
CIRQUE-NATIONAL—Champs-Elysées.—Ouverture, Soirée équestre.
DIORAMA (Bazar Bonne-Nouvelle).—
PANORAMA.—Champs-Elysées.—
JARDIN-D'HIVER—Champs-Elysées. — Promenades de jour Marché aux Fleurs permanent, Cabinet de lecture gratuit Salle d'exposition.—Prix : 1 fr.
SPECTACLES-CONCERTS.—Tableaux vivants.
CAFÉ-CONCERT (du Falais-National), Galerie Montpensier, 18. —Tous les soirs, à 6 heures.
SALLE VALENTINO, rue Saint-Honoré, 369.—Soirées dansantes, les mardis. samedis et dimanches.

Imprimerie centrale de NAPOLÉON CHAIX et Ce.